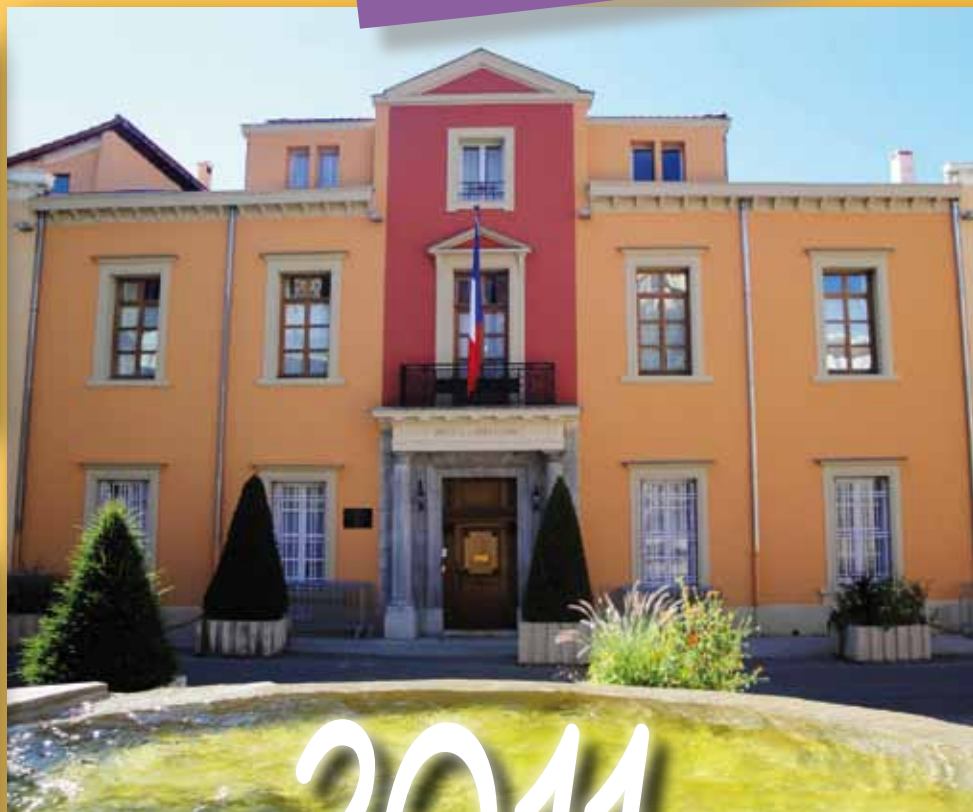




L'action de l'Etat

dans les
Alpes-de-
Haute-Provence



2011

Propos introductif

Chaque année, il appartient au représentant de l'État dans le département de communiquer au Conseil Général un bilan de l'activité des services placés sous son autorité. Au-delà de cette obligation législative, il s'agit de rendre compte, dans un souci de transparence, de l'action de l'administration et de l'utilisation des moyens publics.

Le rapport d'activité des services de l'État montre comment les politiques publiques prioritaires ont été mises en oeuvre dans le département en 2011 par les agents de l'État, dont je salue l'engagement et l'implication quotidiens au service des Alpes-de-Haute-Provence et de ses habitants. Il témoigne, une nouvelle fois, de la très grande diversité de l'action des services de l'État.

Ce document s'articule autour des trois priorités d'action publique que sont la protection et la sécurité des personnes, le développement territorial pour l'emploi et la promotion du caractère durable du développement du territoire. Il est complété par une quatrième priorité, transversale, portant sur la modernisation continue de l'organisation et des méthodes de travail des services de l'État dans l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Ces quatre axes de travail constituent le socle de la feuille de route des services de l'État pour les années à venir. C'est pleinement engagés dans ce cadre, aux côtés des collectivités, que nous parviendrons à relever ensemble les défis auxquels l'action publique se trouve confrontée.

Michel PAPAUD,
Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

Sommaire



Réduire les risques sur les personnes exposées à un danger vital ou à un risque majeur pour leur intégrité, leur santé et leurs biens essentiels



Soutenir le développement territorial pour l'emploi



Assurer le caractère durable du développement du territoire



Poursuivre la modernisation de l'action publique



Réduire les risques sur les personnes exposées à un danger vital ou à un risque majeur pour leur intégrité, leur santé et leurs biens essentiels

Réduire les menaces physiques graves sur les personnes

Protéger l'intégrité des personnes en luttant contre les exclusions

Parce qu'elle est une condition préalable à l'exercice de toutes les libertés publiques et, par conséquent, au bon fonctionnement de la démocratie, la garantie de la sécurité des personnes et des biens est au cœur des priorités de l'action de l'Etat.

Agir au quotidien en faveur de la sécurité publique

Une délinquance en hausse en 2011

Avec 7 509 faits constatés en 2011, la délinquance dans les Alpes-de-Haute-Provence enregistre une hausse de 6,52 % par rapport à 2010.

Chiffres-clés

2011

- Délinquance générale : + 6,52 %
- Atteintes volontaires à l'intégrité physique : + 8,76 %
- Atteintes aux biens : + 5 %
- Escroqueries et infractions économiques : - 4,20 %



Un pilotage coordonné des forces de sécurité

La cohérence de la politique départementale de sécurité est abordée dans le cadre du comité départemental de sécurité qui réunit l'ensemble des services de l'Etat concourant à la politique de sécurité intérieure. Dans un souci d'efficacité, se tiennent des réunions hebdomadaires présidées par le Préfet qui rassemblent les forces de l'ordre. Depuis 2009, des réunions d'état-major départemental de sécurité sont organisées mensuellement, sous la présidence conjointe du Préfet et du Procureur de la République. En associant les chefs de service concernés par la problématique de la sécurité (Direction départementale des Finances publiques, Inspection Académique, Douanes, Groupement d'intervention régional), cette instance vise à assurer un pilotage partagé des politiques de sécurité.

Des actions renforcées sur le terrain

Face aux premiers constats d'une dégradation de la situation, des actions opérationnelles ciblées ont été mises en œuvre tout au long de l'année 2011 et la visibilité des forces de sécurité renforcée. Ainsi, afin d'enrayer la recrudescence des vols par effraction de résidences principales et secondaires, la cellule anti-cambriolage (CAC), opérationnelle depuis septembre 2009, a poursuivi ses

travaux en 2011. Réunions mensuelles et contacts téléphoniques et électroniques ont permis de partager les informations et de mettre en place un suivi commun. Une nouvelle CAC sur Manosque était en cours d'installation fin 2011. Le dispositif « opération tranquillité vacances », étendu à toutes les vacances scolaires depuis 2010, a été davantage sollicité en 2011 puisque 259 personnes ont signalé leur départ en zone police (contre 134 en 2010) et 364 en zone gendarmerie (349 en 2010). Les patrouilles ont été adaptées et développées sur les secteurs les plus vulnérables. Le dispositif des patrouilleurs est en place en zone police depuis le 1^{er} juillet 2011 et la présence de voie publique est en progression.



Par ailleurs, des mesures destinées à renforcer la coordination opérationnelle dans les agglomérations et les territoires (CORAT) ont été mises en œuvre à partir du 2^{ème} semestre 2011 : ces mesures visent à améliorer la coordination quotidienne entre les services de police et de gendarmerie aux limites de circonscriptions, afin de mieux identifier et lutter contre des phénomènes de délinquance communs, d'accroître la réactivité face aux situations urgentes et exceptionnelles et d'optimiser l'emploi de services spécialisés et de capacités spécifiques.

Lutte contre la fraude : une action coordonnée des services pour plus d'efficacité

Le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) réunit tous les services de l'Etat et les organismes sociaux intéressés par la lutte contre la fraude, sous la co-présidence du Préfet et du Procureur de la République. Le comité plénier fixe les objectifs et le comité opérationnel programme les contrôles coordonnés. Une trentaine d'actions a été menée en 2011 et a donné lieu à la rédaction de fiches-actions. Une quarantaine de procédures a été close dans l'année (visant 73 auteurs et 147 salariés), dont 19 sur la base de contrôles conjoints et 153 infractions ont été relevées. Les secteurs concernés par les procédures sont, par ordre d'importance, le BTP (16), le secteur agricole (14), l'hôtellerie-restauration (8) et le commerce (3). 76 % des infractions relevées concernent du travail dissimulé, dont 45 % d'infractions à l'activité et 31 % d'infractions sur salarié.

La déclinaison du plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes

Dans le cadre des objectifs du plan de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes arrêté le 8 avril 2010, le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIDPD) a été mobilisé à hauteur de 69 000 € pour soutenir des actions de prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs (37 000 €, soit 54 % de l'enveloppe), financer des actions de prévention de la récidive (4 974 €, soit 7 %) et améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes (27 000 €, soit 39 %). L'ensemble des actions financées représentait un montant total de 433 443 €. Par ailleurs, la vidéoprotection, qui permet d'améliorer le travail de prévention et de dissuasion mais aussi d'aider à l'élucidation des faits délictueux ou criminels, a continué à se développer, dans le respect de la vie privée des citoyens. Ainsi, 101 autorisations ont été délivrées en 2011, dont 87 pour de nouveaux systèmes. 69 400 € ont été consacrés, sur l'enveloppe nationale, aux projets de vidéoprotection.



Un dispositif local spécifique de veille sur la population des jeunes et ses comportements : le groupe « vigilance jeunes »

Installé en avril 2011, le groupe « vigilance jeunes » a pour objectif d'assurer une veille et une vigilance sur la population des jeunes (12-25 ans) et ses comportements et d'initier des actions pour répondre aux besoins relevés (actions directes et indirectes). Composé des différents services de l'Etat concernés par les problématiques des jeunes (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), déléguée du Préfet à la politique de la ville dans les quartiers, préfecture, inspection académique, police, gendarmerie, protection judiciaire de la jeunesse), ce groupe se réunit une fois par mois. Ses membres échangent également par mails et renseignent une main courante qui constitue un point de situation par rapport à chaque fait rapporté, analysé en commun et traité. L'étude des actes impliquant des jeunes dans le département a permis de repérer des thématiques particulières (jeunes exclus des établissements scolaires, incivilités des jeunes sur le parcours domicile-école, faits de délinquance des jeunes pendant les week-end et les vacances scolaires ...). Par ailleurs, le groupe a rapidement mis en évidence le rôle que pouvaient jouer, dans les situations de délinquance mettant en jeu des jeunes, les nouveaux outils technologiques (capture d'images d'agressions sur des téléphones, utilisation d'Internet pour stigmatiser un individu ...) et la méconnaissance qu'en avaient de nombreux adultes encadrant ces jeunes (animateurs, conseillers d'éducation, surveillants, éducateurs sportifs...). Il a donc été décidé d'organiser à l'attention de ces éducateurs une journée départementale d'information sur le thème «les professionnels de la jeunesse et les nouvelles technologies». Cette journée d'information a eu lieu le 9 janvier 2012. Elle a été complétée par une formation des professionnels de la jeunesse, déclinée au cours du premier trimestre 2012, sur Digne-les-Bains et Manosque, à destination d'une vingtaine de personnes (dont dix personnels de l'Éducation Nationale).

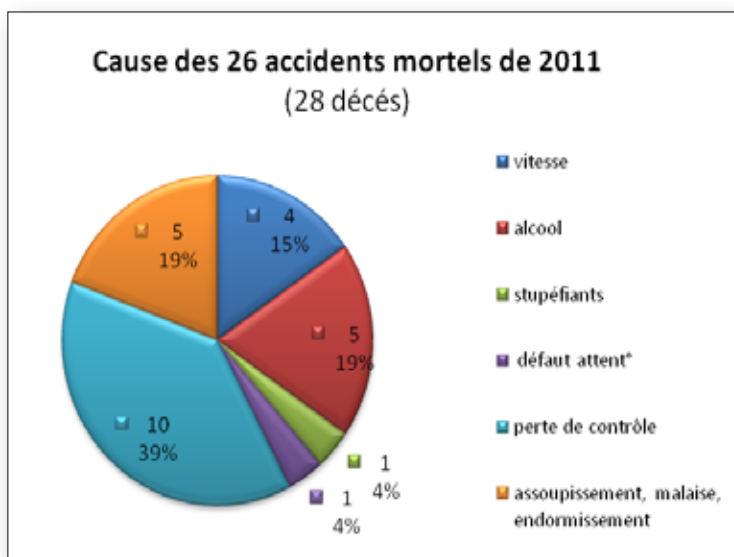
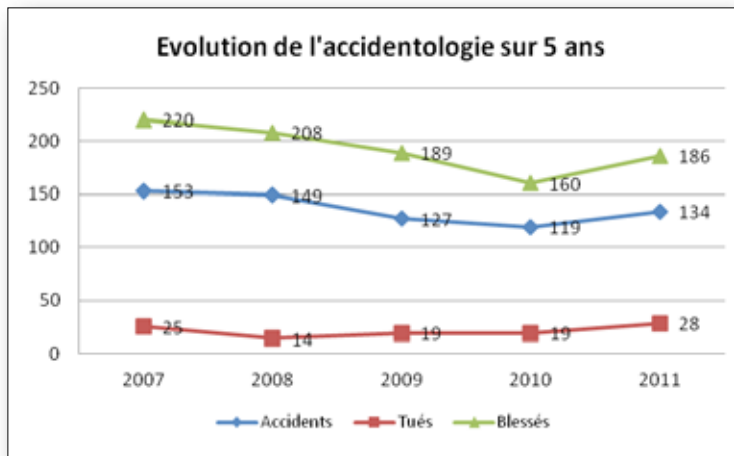


Journée d'information organisée le 9 janvier 2012 sur le thème «les professionnels de la jeunesse et les nouvelles technologies»

Poursuivre la lutte contre l'insécurité routière

2011 : année de rupture dans l'amélioration de la sécurité sur les routes du département

Cette rupture concerne notamment le nombre des tués, qui s'est particulièrement aggravé en 2011 (28 contre 19 en 2010). Un tel nombre de tués sur les routes bas-alpines n'avait plus été enregistré depuis 2002. Le nombre des accidents corporels et le nombre des blessés sont légèrement en hausse, mais demeurent à des niveaux comparables aux années précédentes.



Au-delà des chiffres reflétant une aggravation de l'insécurité routière, l'année 2011 présente des particularités fortes qui se singularisent des caractéristiques enregistrées au niveau national, notamment au regard des accidents mortels. Tout d'abord, l'âge des victimes montre une forte proportion de personnes âgées et d'enfants, avec 9 personnes de 65 ans ou plus, et 4 jeunes enfants de moins de 10 ans. On trouve également une forte proportion de personnes de sexe féminin : 10, dont 8 passagères (10 passagers au total ont été tués accidentellement en 2011), un piéton et une conductrice.

Quant aux causes, l'analyse des accidents mortels montre que si 10 accidents semblent directement imputables à des infractions génératrices d'accident (5 al-

coolémies, 1 consommation de stupéfiants, 4 excès de vitesse), 5 accidents, qui ont causé 7 victimes, souvent les passagers, sont dus à des malaises ou endormissements. Les 11 autres accidents sont dus à un défaut d'attention lors d'une manœuvre et à 10 pertes de contrôles non expliquées.

Une mobilisation renforcée sur tous les fronts

Le déploiement des radars automatiques (15 fixes et 6 mobiles dans les Alpes-de-Haute-Provence) est pratiquement achevé. Une réunion de concertation a été organisée au mois de juin pour définir l'emplacement des 25 radars pédagogiques qui seront installés, d'une part, en amont des radars fixes, et d'autre part, dans 10 endroits dits « dangereux ». Cette installation a débuté dès le début de l'année 2012.



Radar pédagogique

Les contrôles avec interception ont été démultipliés, tout particulièrement au mois de septembre, pour endiguer l'augmentation des accidents mortels. Cette présence sur les routes visait à sanctionner les contrevenants, mais plus encore à éviter les comportements irresponsables. Les contrôles d'alcoolémie ont également été opérés à un rythme très soutenu et ont été ciblés. La légère diminution des contrôles positifs (718 contre 774 en 2010) permet d'espérer une meilleure prise de conscience du danger que représente l'alcool au volant.



Contrôle routier

S'agissant de la prévention, le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) a permis de financer, en 2011, 73 actions pour un montant total de 76 450 €. Près de la moitié de ces actions s'adressait aux jeunes. Parmi les plus significatives, peuvent être cités la réalisation et la diffusion de spots piétons et motards au cinéma de Digne-les-Bains, l'organisation d'une journée sécurité routière à l'école internationale de Manosque, un relais motard au Lauzet-Ubaye ou encore la tenue d'un stand « prévention alcool » lors de la foire de la Lavande de Digne-les-Bains.

Stand
prévention
alcool
foire de la
lavande



Protéger les populations contre les risques

La prévention face aux risques naturels, technologiques et sanitaires

Le travail de planification des risques a été poursuivi en 2011 avec notamment :

- **en matière de risques naturels majeurs** : l'approbation de 3 nouveaux plans de prévention des risques naturels (PPRN) multirisques (Digne-les-Bains, Saint-Pons et Seyne) et la prescription du PPRN de Saint-Jurs ;
- **en matière de risques technologiques** : l'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de SANOFI, après une phase de concertation et une enquête publique auxquelles ont largement participé les acteurs locaux. Par ailleurs, les actions de maîtrise de risques à la source ont été renforcées par la clôture de l'instruction des études de dangers pour l'établissement ARKEMA à Château-Arnoux-Saint-Auban et la proposition de mesures de maîtrise des risques complémentaires présentée au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Technologiques. Les conclusions des études de dangers ont également permis la prescription du PPRT de l'établissement.



▲ Le PPRT de l'usine Arkéma a été prescrit en 2011

De la même manière, les suites de l'accident survenu sur le site Géosel à Manosque le 1er mai 2010 et les actions imposées à l'exploitant ont fait l'objet de contrôles et d'un suivi régulier. Ces mesures correctives ou d'amé-

lioration portaient notamment sur le renforcement des moyens de détection de vapeurs inflammables ainsi que des équipements de lutte contre l'incendie et la dispersion de vapeurs inflammables. Des travaux lourds ont été réalisés pour la création des rétentions et l'aménagement puis l'inspection des canalisations. De nouveaux travaux seront réalisés en 2012.

- **en matière de risques sanitaires** : l'adoption, après un large travail de concertation entre la préfecture, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les services du Conseil Général, d'un plan de lutte contre la dengue et le chikungunya, suite à la présence constatée, au cours de l'été 2010, du moustique « Tigre » dans le département.

L'optimisation de la préparation et de la gestion des crises

En matière **de préparation à la gestion de crise**, le plan ORSEC dont la rédaction était achevée au 31 décembre 2011 a été approuvé le 15 février 2012. Ce travail a été réalisé avec la collaboration de tous les services concernés. Le plan ORSEC comprend trois livres :

- Livre I : inventaire et analyse des risques départementaux
- Livre II : dispositions générales
- Livre III : dispositions spécifiques du dispositif Orsec.

La mise à jour programmée d'un certain nombre de plans Orsec spécifiques a été menée parallèlement, à savoir :

- **le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de SANOFI et le PPI du barrage de Castillon/Chaudanne** dont les rédactions ont été achevées à la fin de l'année 2011,

Barrage
de
Castillon



● l'engagement de la mise à jour du nouveau plan IODE . Par ailleurs, l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (P.C.S.) par les maires, définis comme des plans ORSEC au niveau communal, a augmenté en 2011 (31 PCS élaborés en 2011 portant le nombre total de PCS réalisés -obligatoires, fortement recommandés et recommandés- à **71/200**). S'agissant des PCS obligatoires, **32** communes s'en sont dotées sur un total de **60** à réaliser (dont 12 en 2011). On peut également noter une plus forte implication des communes grâce à l'aide d'un modèle de P.C.S. élaboré par le service interministériel de défense et de protection civiles et transmis aux maires. Dans l'objectif d'une mobilisation encore plus forte des communes dans le cadre de la réalisation de leur P.C.S., 4 réunions par arrondissement ont été organisées avec la Directrice de la Sécurité et des Services du Cabinet, les Sous-Préfets et les maires des communes du département. De plus, l'association agréée Le CYPRES (centre d'information du public pour la prévention du risque industriel et la protection de l'environnement) qui travaille en partenariat avec la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) PACA, a manifestement contribué à ces résultats encourageants, par son soutien aux communes dans la rédaction de leur P.C.S.

Afin de tester l'efficacité des plans élaborés et la réactivité des secours en cas de crise, **quatre exercices de sécurité civile** ont été organisés en 2011, suivis à chaque fois d'un retour d'expérience :

- exercice « risque technologique » testant le déclenchement du plan particulier d'intervention de l'entreprise ARKEMA à Château-Arnoux-Saint-Auban (nuage toxique d'acide chlorhydrique impliquant un confinement de la population),
- exercice de sécurité dans le tunnel autoroutier de la Baume à Sisteron (accident impliquant un mini bus transportant 9 personnes),
- exercice «frémissement bas alpin» (tremblement de terre vers Manosque et implication des barrages de Gréoux-les-Bains et de Quinson),
- exercice « risque technologique » testant le déclenchement du plan particulier d'intervention de l'entreprise GEOMETHANÉ à Manosque.

Par ailleurs, **un exercice d'alerte « fièvre aphteuse »** a été déclenché au niveau national, notamment dans le but de vérifier que le nouveau logiciel de géo-localisation « MAPSIGAL » était bien opérationnel dans chacune des structures. A cette occasion, les agents du service Productions Animales et Environnement de la DDCSPP ont pu démontrer leur réactivité et leur capacité à faire face à une alerte sanitaire de grande ampleur, dans les premières heures de l'alerte.

La gestion de crises en 2011

Les services de l'Etat ont eu à gérer plusieurs crises en 2011 parmi lesquelles :

- L'incendie des établissements SIMC à Manosque, le 3 janvier,
 - Le feu, le 9 février, sur une bouteille d'acétylène sur le chantier de démolition du restaurant d'autoroute de l'aire de repos d'Aubignosc, sur l' A51 (autoroute et voie ferrée coupées pendant plusieurs heures, intervention des démineurs de Toulon et Marseille en renfort des sapeurs pompiers),
 - Les éboulements sur la RN 85,
 - Les épisodes pluvieux du 4 au 6 novembre 2011.
- Sur 23 communes qui en ont fait la demande, 22 ont obtenu la reconnaissance au titre des catastrophes naturelles.



Incendie sur une bouteille d'acétylène ▲

Éboulements sur la RN 85
(Commune de Chaudon-Norante) ▼



▲ Exercice risque technologique organisé le 16 juin 2011 sur le site d'Arkéma

Une activité opérationnelle toujours soutenue des centres d'incendie et de secours du département en 2011

11 922 missions de secours ont été réalisées en 2011, représentant 16 450 sorties de secours pour l'ensemble des centres (soit une augmentation de 8,62 % en termes de sorties de secours et 0,24 % en termes d'interventions). Ces 11 922 interventions se répartissent de la façon suivante :

- 8 133 secours à la personne (malaise, accident de la vie, détresse vitale...),
- 1 144 accidents de circulation avec blessés,
- 1 148 incendies,
- 1 497 divers (protection de l'environnement, événements climatiques...).

Au cours de l'une de ces interventions, deux sapeurs pompiers ont été mortellement électrocutés. Suite à ce tragique accident, le SDIS a mis en place avec ERDF un groupe de travail destiné à élaborer des procédures opérationnelles communes, sur le modèle de ce qui existe depuis peu pour le gaz, et à formaliser des formations pour tous les sapeurs pompiers.



Chiffres-clés

sur l'activité de contrôles des services de l'Etat en 2011 concourant à la protection des personnes

- 26 visites d'inspection réalisées au titre des installations classées pour la protection de l'environnement,
- 268 visites périodiques des établissements recevant du public (ERP), soit 97,24 % des visites programmées,
- Plus de 4 400 contrôles sanitaires sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et de loisirs (154 situations de non conformité bactériologiques mises en évidence, 3 fermetures de lieux de baignade prononcées),
- Plus de 2 000 contrôles de sécurité alimentaire (dont abattoirs),
- 451 opérations réalisées en matière de sécurité et santé animales,
- 343 établissements contrôlés dans le cadre de l'opération interministérielle vacances, correspondant à 1 315 actions,
- 31 contrôles réalisés dans les centres d'accueils collectifs de mineurs,
- 805 entreprises inspectées au titre de la surveillance des pratiques commerciales.



1



Réduire les risques sur les personnes exposées à un danger vital ou à un risque majeur pour leur intégrité, leur santé et leurs biens essentiels



2



3

Réduire les menaces physiques graves sur les personnes



4

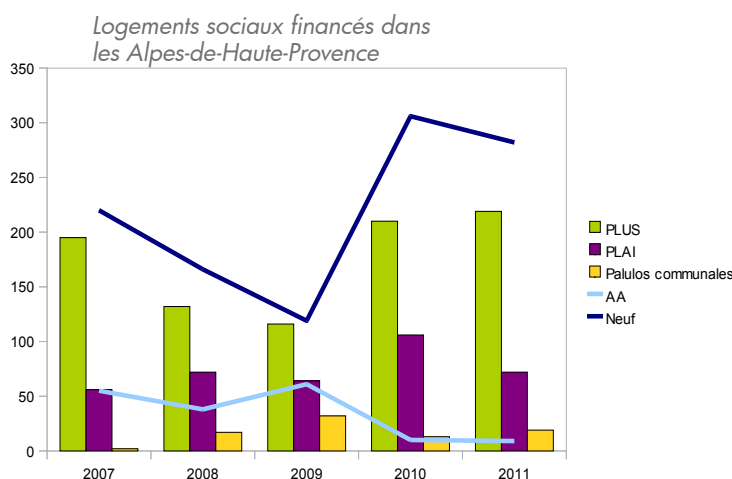
Protéger l'intégrité des personnes en luttant contre les exclusions

La solidarité nationale à l'égard des personnes en situation de fragilité constitue l'un des premiers devoirs de l'Etat, tout particulièrement dans un contexte socio-économique dégradé. En 2011, ses services se sont donc mobilisés dans la déclinaison locale des priorités gouvernementales fixées en matière d'accès à l'emploi¹, au logement, d'égalité des chances et de solidarité envers les populations les plus fragiles. La mise en oeuvre de cette politique renforcée de cohésion sociale se fait en partenariat avec les collectivités locales et, en particulier, le Conseil Général.

Favoriser un meilleur accès et le maintien dans le logement

Le soutien à la construction de logements sociaux locatifs

L'Etat a poursuivi son soutien à la production de logements sociaux, en particulier dans les zones les plus tendues du département, comme le bassin de Manosque. 2011 confirme la dynamique de production de logements sociaux constatée depuis quelques années, notamment sur les segments Prêts locatifs à usage social (PLUS) neufs. Au total, **310 logements sociaux** ont été financés en 2011 pour un montant total d'aides de l'Etat de **1 560 913 €**.



Les objectifs de réalisation 2011, fixés par le niveau régional à **265**, ont donc été atteints et même dépassés sur les logements les plus sociaux (Prêts Locatifs Aidés d'Insertion).

Plan départemental de l'habitat : poursuite des travaux en 2011

Le travail partenarial engagé en 2010 entre les services de l'Etat, du Conseil Général, des collectivités locales les plus représentatives et un bailleur social a abouti, en 2011, à la définition des 4 orientations du PDH, à savoir :

- maîtriser le développement de l'habitat,
- poursuivre l'effort de requalification du parc privé et de remise aux normes, de logements vacants ou vétustes,
- étoffer l'offre et les dispositifs à destination des ménages modestes,
- améliorer la gouvernance et la connaissance par les acteurs locaux des problématiques liées à l'habitat.

Une action toujours dynamique en matière de lutte contre l'habitat indigne

Avec un parc de logements dégradés important dans les Alpes-de-Haute-Provence, la lutte contre l'habitat indigne y constitue un enjeu majeur. L'action des services de l'Etat en la matière (Direction Départementale des Territoires (DDT) et ARS) est depuis de nombreuses années particulièrement dynamique, qu'il s'agisse du repérage de logements insalubres ou indignes (42 arrêtés d'insalubrité pris en 2011 (contre 29 en 2010) sur proposition de la DT ARS) ou de l'attribution de subventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) pour les travaux de mise en conformité (1 556 000 €). Quatre études de repérage et de résorption de logements insalubres (PIG LHI) ont permis de diagnostiquer plus de 350 logements, dont 20 % ont fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité réparable. Enfin, pour les propriétaires réfractaires aux injonctions, des travaux d'office sont mis en oeuvre par l'Etat, à leurs frais ce qui représente une trentaine d'opérations en cours en 2011, pour un budget de 455 000 €.

La lutte contre l'habitat indigne (LHI) couplée à des actions d'aménagement dans les centres anciens

La LHI accompagne la requalification de centres anciens dégradés, dans lesquels la DDT utilise le levier de l'habitat social pour rendre opérationnelles des études d'aménagement. Le logement s'insère alors dans une démarche de dédensification, de réhabilitation d'es-



Logements sociaux Peyruis

1 - On renverra, sur cet aspect, aux pages 27 à 29 du présent document

paces publics, voire de création d'équipements publics, permettant l'amélioration significative de l'image d'un quartier. Dans le cadre de ces opérations, l'habitat social offre des logements de qualité, parfaitement intégrés dans le tissu urbain, permettant une mixité sociale en cœur de ville ou village et le relogement de ménages très défavorisés.

2 opérations de résorption de l'habitat indigne (RHI) sont en cours dans le département :

- La RHI de Manosque visant à supprimer le bidonville de La Loubière, occupé par des tsiganes, en cours d'achèvement ;
- La RHI de Sisteron, approuvée par la commission interministérielle fin 2010 et dont les premiers travaux de mise en sécurité ont été engagés en 2011 après l'acquisition des immeubles.

Le montant versé par l'ANAH pour ces 2 opérations de RHI s'est élevé à 936 000 € en 2011.

venue renforcer le dispositif DALO en imposant qu'un quart des attributions de logements pour lesquels les associés collecteurs disposent de contrats de réservation soit réservé aux salariés et demandeurs d'emploi reconnus prioritaires par la commission DALO. Un accord départemental a été négocié en octobre 2011. Signé le 20 janvier 2012 avec le CIL Méditerranée, il prévoit la réservation de 10 logements, répartis sur l'ensemble du département.

● **La mise en place d'un numéro unique de demande locative sociale** : depuis mars 2011, les démarches des demandeurs d'un logement social ont été simplifiées avec la mise en place d'un formulaire unique de demande de logement social et l'attribution d'un seul numéro d'enregistrement, visible par l'ensemble des bailleurs sociaux.



La Loubière à Manosque : livraison de 22 logements en mai 2011

Un engagement toujours soutenu en faveur du logement des personnes défavorisées

Cet engagement en faveur de l'hébergement et du logement des personnes défavorisées est formalisé à la fois dans le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et dans le Plan Départemental pour l'Accueil, l'Hébergement et l'Insertion des personnes mal logées ou sans abri (PDHAI), élaboré en 2010.

Action phare du PDHAI, un **service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)** a été créé, à l'initiative de l'État, en novembre 2010. Il a pour objectif d'améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de l'être et de construire des parcours d'insertion adaptés conduisant chaque personne à une amélioration de ses conditions de vie et d'autonomie. Dans le département, la gestion opérationnelle du SIAO a été confiée à l'association APPASE, déjà gestionnaire du 115 et du service d'accueil et de l'orientation de Digne-les-Bains. Pour sa mise en œuvre, l'association a recruté une coordonatrice du dispositif. L'effort a été mis en priorité sur la mise à l'abri du public dépourvu de logement et son accueil dans des centres d'hébergement d'urgence via le numéro d'appel 115. Depuis la fin du 1^{er} semestre 2011, les demandes d'hébergement d'insertion et de logement adapté sont étudiées en commission d'orientation SIAO. Lors des 6 premières commissions, 77 demandes ont été examinées. Elles ont donné lieu à des orientations vers des structures d'hébergement (Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale), des résidences sociales et des logements adaptés (maisons-relais, appartements relais financés par l'Aide au Logement Temporaire). A travers ce nouveau dispositif, chaque personne dépourvue de logement a pu se voir proposer un logement adapté à ses besoins.

Faciliter l'accès au logement social

● **Le droit au logement opposable (DALO)** : en 2011, sur les 80 dossiers déposés auprès de la commission de médiation, 20 demandes ont été reconnues prioritaires et urgentes pour un relogement. Une proposition de logement a été faite à chacun des demandeurs reconnus prioritaires. 14 relogements ont été effectués, 3 personnes n'ont pas donné suite à la proposition qui leur a été faite, 2 se sont relogées seules dans le parc privé et une a quitté le département.

● **La réservation du parc des collecteurs du « 1 % logement » pour les bénéficiaires du droit au logement opposable** : la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 est

● **l'élargissement de l'offre d'hébergement d'urgence :**

Au cours du 1^{er} trimestre 2011, pour répondre aux besoins et réduire les coûts d'hébergement des familles à l'hôtel, 2 appartements d'urgence ont été ouverts pour accueillir les familles demandeurs d'asile, l'un à Digne-Bains (d'une capacité de 6 places), l'autre à Manosque (capacité de 6 places également), portant ainsi à 90 places la capacité d'hébergement d'urgence dans le département.

Chiffres-clés

sur les capacités d'hébergement d'urgence et d'insertion dans les Alpes-de-Haute-Provence

- 100 places en Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile (CADA), réparties également sur Digne-les-Bains et Manosque
- 78 places en structures de première urgence
- 47 places en structures d'insertion (CHRS)
- 239 places en logements adaptés (maisons relais et résidences sociales)
- 12 places pour les demandeurs d'asile ne pouvant accéder au CADA.

● **Le renforcement du droit de réservation prioritaire en faveur des personnes mal logées ou défavorisées**

Le décret du 15 février 2011 a rendu obligatoire la signature de conventions de réservations entre les bailleurs sociaux et les réservataires de leurs logements, notamment l'Etat en ce qui concerne le contingent préfectoral pour les fonctionnaires et les personnes défavorisées. Ces conventions renforcent l'obligation pour les bailleurs de déclarer les logements vacants à leurs réservataires et définissent les modalités de transmission des informations à leur fournir. Ces conventions ont été validées par les 12 bailleurs sociaux présents sur le département.

L'actualisation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage des Alpes-de-Haute-Provence est en cours d'actualisation avec, en particulier, la recherche de terrains pour l'implantation d'une aire de grand passage. L'aire d'accueil de Sisteron, d'une capacité de 15 emplacements, a été mise en service en juillet 2011 et complète l'offre déjà proposée sur le département par l'aire d'accueil de Digne-les-Bains.

Une stratégie globale et partenariale de cohésion sociale sur le Val de Durance : l'élaboration d'une charte de cohésion sociale

Fin 2010, deux départements de la région, le Var et les Alpes-de-Haute-Provence, ont obtenu le soutien financier de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) pour l'élaboration d'une charte de cohésion sociale, formalisant l'engagement des différents partenaires (Etat, collectivités locales ...) de réaliser un projet territorial déclinant et incarnant les différents axes du plan de cohésion sociale (emploi, logement, égalité des chances ...). Dans le département, la démarche porte sur le « Carrefour Bléone Durance » et concerne 14 communes. Une convention signée entre l'Etat et le Pays Durance Provence, en 2010, prévoit la mise en place d'un comité de pilotage de la démarche. Son rôle est de poursuivre le travail déjà engagé sur ce territoire :

- en réactualisant les diagnostics économiques et sociaux réalisés ces dernières années,
- en formalisant un projet territorial d'action globale finalisé sous la forme d'une charte territoriale de cohésion sociale,
- en proposant des mesures d'accompagnement à la réalisation des actions à mettre en place,
- en construisant des outils de suivi et d'évaluation de cette charte.

Dix séances de travail se sont déroulées en 2011 : elles ont permis la mise en place du Comité de Pilotage (y participent des représentants des services de l'Etat, du Conseil Général, des 2 communautés de communes concernées et des organismes sociaux), la constitution d'un comité technique, le recrutement d'un bureau d'études chargé d'accompagner la démarche, l'élaboration de l'état des lieux et du pré-diagnostic du territoire concerné. Le plan d'action sera élaboré en tenant compte du cadre que définit le plan de cohésion sociale national : l'emploi, le logement et l'égalité des chances. La proposition finale de charte territoriale de cohésion sociale sera présentée dans le courant de l'année 2012.



Accroître l'égalité des chances et lutter contre les discriminations

Poursuivre l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires

Les 2 contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) du département (Digne-les-Bains et Manosque) ont été prorogés pour l'année 2011. **28 actions** ont été financées par l'Agence nationale pour la Cohésion sociale et l'Égalité des chances (ACSE) prioritairement dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé et de la prévention de la délinquance pour un montant total de **146 000 €** (52 actions l'ont été par l'ensemble des partenaires des CUCS). Les opérations les plus importantes concernent, à Manosque, les actions menées par la commune dans le cadre du dispositif Inersports (8 000 € de l'ACSE), les actions de promotion de la lecture et de l'écriture développées par l'association Eclat de Lire (8 000 €), l'accompagnement des femmes issues de l'immigration par le CCAS (15 000 €) et l'Atelier Santé Ville (15 000 €). A Digne-les-Bains, il s'agit principalement des chantiers d'insertion (40 000 €).



Jardins solidaires à Barbejas (Digne-les-Bains)

Focus sur les missions de la déléguée du préfet à la politique de la ville dans les quartiers

Depuis le 1^{er} avril 2011, Mme Sarah Bruel est la nouvelle déléguée du Préfet dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à Manosque et Digne-les-Bains. A ce titre, elle est l'interlocutrice au quotidien des acteurs de terrain et de la population des quartiers. En appui aux sous-préfets concernés, elle est chargée de faciliter la mise en œuvre des politiques de la ville et de la prévention de la délinquance. Après une phase de présentation de ses missions aux différents services de l'État, partenaires et acteurs locaux, Mme Bruel a réalisé un travail plus fin de maillage des actions initiées par les différents acteurs, par territoire prioritaire, dans l'objectif de mettre en place une gestion urbaine de proximité adaptée au département en 2012. Elle participe par ailleurs au travail engagé, entre autres, dans le cadre du groupe de vigilance jeunes ou encore de la déclinaison départementale du programme régional en faveur de l'intégration des populations immigrées. Elle a contribué, enfin, à la réactivation de la commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC).

Egalité des chances : la réactivation de la commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC)

La COPEC, instance départementale qui a pour objectif de définir des actions de prévention contre toute discrimination directe ou indirecte fondée sur 18 critères dont notamment l'origine, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion, a été réunie le 2 décembre 2011, après une mise en veille de cinq années. Cette réunion a été l'occasion de présenter aux membres la réforme du défenseur des droits et sa déclinaison départementale mais également de mettre en valeur certaines actions de prévention et de promotion de l'égalité des chances menées sur le département.

Lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé

L'action de l'État dans ce domaine vise à concilier les deux impératifs suivants : adapter l'offre sanitaire aux besoins de la population du département tout en garantissant un niveau de sécurité maximal. A ce titre, les services de l'État ont poursuivi leur **soutien aux projets de création de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)** dans le département. Fin 2011, deux nouveaux projets, à Saint-Etienne-les-Orgues et Moustiers-Sainte-Marie, ont été retenus par le comité régional de sélection pour l'attribution d'une subvention du fonds d'investissement pour la qualité et la coordination des soins (FIQCS) pour l'étude de faisabilité et l'accompagnement au montage du projet. Par ailleurs, le projet de MSP de Castellane, retenu en 2010 par le comité régional de sélection, a bénéficié d'un soutien financier de l'État de 316 161 €.

Parallèlement, l'offre de soins proposée par les établissements sanitaires du département s'est élargie avec notamment :

- l'autorisation octroyée respectivement aux centres hospitaliers de Digne-les-Bains et Manosque pour l'exercice d'activités de soins de traitement des cancers ;



- l'autorisation de l'extension de 2 programmes d'Education Thérapeutique du Patient, l'un s'adressant aux malades chroniques souffrant d'insuffisance rénale porté par le centre d'Hémodialyse des Alpes, l'autre aux personnes diabétiques et mis en œuvre par le CH de Digne-les-Bains ;

- l'autorisation accordée au syndicat inter hospitalier des Alpes-du-Sud pour étendre sa mission d'accompagnement pour la prise en charge des soins palliatifs à l'ambulatoire, dans le cadre d'une plate-forme de services.

2011 : année de préparation et de concertation sur le projet régional de santé 2012-2016

Prévu par la loi du 21 juillet 2009 relative à l'hôpital, aux patients, à la santé et aux territoires, le projet régional de santé (PRS) définit, organise et programme, sur une période de 5 ans, les priorités de santé publique dans la région. L'échelon départemental a été associé aux travaux d'élaboration du PRS (participation de la délégation territoriale de l'ARS aux groupes de travail régionaux mis en place sur l'ensemble des thématiques de l'offre de soin ambulatoire, hospitalière, médico-sociale et de prévention/promotion de la santé, consultation du représentant de l'Etat et des partenaires et acteurs de la santé). La conférence de territoire, instance de démocratie sanitaire départementale, s'est réunie à six reprises en 2011.

Favoriser la réussite éducative

Cette année encore, l'effort poursuivi par les services de l'Education nationale vise à la maîtrise des savoirs fondamentaux et des compétences de base. La mise en œuvre de la réforme du lycée s'est poursuivie avec la mise en place de la nouvelle classe de première générale et technologique. La scolarisation des élèves porteurs de handicap reste une priorité départementale, de même que la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

Chiffres-clés

A la rentrée scolaire 2011-2012, 26 331 élèves² ont été accueillis dans les établissements d'enseignement public du département (chiffre stable par rapport à la rentrée précédente) dont :

- 13 917 dans les écoles,
- 7 360 dans les collèges,
- et 5 054 dans les lycées publics.

1 445 élèves étaient par ailleurs scolarisés dans les établissements d'enseignement privé.

L'accueil des élèves porteurs de handicap

479 élèves ont été scolarisés dans les différents établissements scolaires du département au cours de l'année scolaire 2011-2012. 338 d'entre eux bénéficiaient d'une inscription en classe ordinaire et 141 relevaient de classes spécialisées à l'intérieur de ces établissements. Le développement de la scolarisation des élèves en situation de handicap demeure une priorité de l'Etat. Ainsi une 8^{ème} classe d'intégration scolaire (CLIS) a été ouverte en 2011 dans le département, à Saint-André-les-Alpes. Dans le 2^{sd} degré, un dispositif destiné aux dyslexiques a été mis en place au sein du collège de Barcelonnette. Par ailleurs, l'Etat a mis à la disposition des familles des enfants scolarisés en milieu ordinaire 89 accompagnants à la vie scolaire.

La lutte contre l'absentéisme ...

Un protocole départemental a été arrêté et mis en place en février 2011. Ce protocole fait intervenir en premier lieu l'établissement scolaire puis le directeur des services départementaux de l'éducation nationale³ et, éventuellement, le président du Conseil Général et le directeur de l'organisme débiteur des prestations familiales. Pour l'année civile 2011, 149 dossiers individuels d'absences ont été envoyés au directeur des services départementaux de l'éducation nationale, 118 familles ont été convoquées et ont reçu un avertissement, 25 dossiers ont été transmis au président du Conseil Général au titre de la protection de l'enfance, 22 dossiers ont été adressés au Parquet pour un rappel à la loi, et une suspension d'allocations familiales a été demandée.



Rentrée scolaire 2011 au lycée des Iscles à Manosque



... et le décrochage scolaire

Une organisation spécifique du repérage et de la prise en charge des jeunes sortis du système de formation initiale a été mise en place dans le département au second semestre 2010. Elle s'inscrit désormais dans le cadre de la circulaire du 9 février 2011 qui instaure le repérage exhaustif des situations de décrochage au travers du Système Interministériel d'Echange d'Information (S.I.E.I.) et organise la coordination aux différents niveaux territoriaux des acteurs de la formation et de l'insertion au sein des « **plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage** ».

2 - Relevant du périmètre du ministère de l'Education nationale

3 - Nouvelle appellation de l'Inspecteur d'Académie

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, le pilotage du dispositif est assuré par le directeur académique, assisté par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'orientation. La plate-forme reste animée par la directrice du Centre d'Information et d'Orientation de Manosque. Cette organisation complète et élargit, dans un but de sécurisation des parcours, les *Observatoires de Prévention des Ruptures Scolaires (OPRS) du ministère de l'Education Nationale*. Organisée en cercles fonctionnels de partenaires de la prévention, de la formation et de l'insertion, la plate-forme réunit mensuellement les Centres d'Information et d'Orientation, la Mission locale 04, les Centres de Formation des Apprentis et les coordinateurs des OPRS de bassins de l'éducation nationale. Deux sources d'information permettent de repérer les situations de décrochage : la base nationale d'échange interministériel d'information (S.I.E.I.) et une fiche de liaison locale renseignée par les établissements et les Centres de Formation des Apprentis. Pour l'année scolaire 2011-2012, 249 jeunes ont été repérés et pris en charge. 78 % d'entre eux ont été mis en solution de formation ou d'accompagnement.

Deuxième rentrée pour l'internat d'excellence de la cité scolaire de Barcelonnette

62 élèves issus des quartiers défavorisés de Marseille ont été accueillis, en septembre 2011, au sein de l'internat d'excellence de la cité scolaire André Honnorat de Barcelonnette. Le recrutement se fait principalement sur le niveau 6^e. Lors de l'ouverture de l'internat d'excellence, en septembre 2010, des élèves avaient été recrutés en 3^{ème}. Ils sont aujourd'hui au lycée pour 9 d'entre eux et un élève en section d'enseignement professionnel. Cet apport supplémentaire d'élèves a permis de stabiliser la structure pédagogique du collège et à terme celle du lycée. Le projet pédagogique centré sur l'accompagnement des élèves est désormais pris en charge par les équipes pédagogiques hors temps scolaire, ce qui est le gage d'une plus grande qualité pédagogique. Pour l'année 2011-2012, l'Etat, au travers de l'agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, a alloué 120 000 € pour le fonctionnement de l'internat d'excellence (transports scolaires, équipements divers, activités sportives, culturelles...).



Journée d'accueil des parents des futurs élèves de l'internat d'excellence (juin 2011)

Exposition de sport nature à Digne-les-Bains par E. Besson et H. Quily, lauréates du programme PEJA-Initiative de jeunes en 2011



La poursuite du soutien au développement des usages pédagogiques des technologies de l'information et de la communication

L'Etat a continué à soutenir financièrement l'équipement informatique des écoles du département, au travers de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). 9 dossiers ont été financés à ce titre en 2011 pour un montant global de subvention de 49 558 €. Par ailleurs, en lien avec le Conseil Général, le déploiement dans les collèges de l'Espace numérique de travail, espace collaboratif de travail ouverts aux élèves et à leur famille, a été poursuivi, avec l'équipement de 5 nouveaux établissements en 2011 (cité scolaire André Honnorat à Barcelonnette, collège Camille Reymond à Château-Arnoux-Saint-Auban, collège Marcel Massot à La Motte-du-Caire, collège Jean Giono à Manosque et collège Maxime Javelly à Riez).



Soutenir les actions en faveur de la jeunesse, de la vie associative et du milieu sportif

Le soutien à l'engagement des jeunes

Ce soutien se fait notamment au travers du **service civique**. Ce dispositif, mis en place en 2010, s'est développé en 2011 avec l'engagement de 38 jeunes volontaires, âgés de 16 à 25 ans, dans une mission d'intérêt général dans des domaines aussi variés que le sport, la culture et les loisirs, la solidarité, l'éducation pour tous, l'environnement. Par ailleurs, dans le cadre des dispositifs de soutien à l'initiative des jeunes, 3 projets départementaux, portant sur des activités culturelles (vidéo et photographie) ont été récompensés au niveau régional.

La poursuite du partenariat avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire du département

Ce partenariat est opéré au travers de conventions d'objectifs pluriannuelles signées entre l'Etat (DDCSPP) et les FRAN-CAS, la Fédération départementale des foyers ruraux, la Ligue de l'enseignement et Sport Objectif Plus pour :

- l'appui à la vie associative à travers l'animation d'un centre de ressources et d'information des bénévoles,
- la formation continue d'animateurs et l'accompagnement de réseaux d'animateurs,
- le suivi de projets locaux en secteur rural.

L'Etat apporte un soutien financier annuel de 26 000 €.

Par ailleurs l'Etat soutient l'emploi d'animateurs au travers des financements FONJEP (17 postes d'animateurs professionnels financés pour un montant de 125 448 €, auxquels s'ajoutent 10 164 € consacrés au recrutement de 10 intervenants vacataires dans 9 salles de jeunes ou d'accueils collectifs de mineurs).



Le soutien aux politiques éducatives territoriales

17 communes ont obtenu des financements pour leurs projets éducatifs locaux, soit un montant de 27 500 €. En 2012, ces financements ont été reconduits sous la forme d'appels à projets thématiques. Des financements des ateliers d'expression des jeunes (musiques et photo) ont été initiés par les services de l'Etat (DDCSPP) sur deux sites, à Manosque et Barcelonnette.

Education artistique et culturelle :

17 000 élèves du département ont bénéficié des dispositifs d'éducation au cinéma financés par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour une subvention totale de 15 800 €.

Le soutien au développement des pratiques sportives dans un cadre sécurisé

513 401 € ont été consacrés par l'Etat, au travers du Centre national de développement du sport (CNDS), au soutien au développement des pratiques sportives dans le département dont :

- 336 339 € pour l'aide aux projets des 134 clubs locaux et des 40 comités départementaux que compte le département,
- 97 900 € pour le soutien aux plans Sport Emploi en cours, ce qui représente 12 emplois sportifs en 2011,

- 47 600 € d'aides pour le financement de 2 projets (construction d'un local pour kayaks à Castellane et aménagement de pistes VTT aux fauteuils tout terrain pour personnes handicapées à Chabanon),



- 32 562 € pour la mise en place de 46 modules relatifs à l'accompagnement éducatif dans près de 40 établissements scolaires du département, pour 850 jeunes scolarisés.

Au delà de ce soutien financier, les services de la DDCSPP accompagnent les clubs sportifs, par le biais de conseils techniques et pédagogiques, dans la mise en place de leurs projets.

Cette mission de soutien est complétée par l'exercice **d'une mission de contrôle visant à garantir la sécurité des activités et leur encadrement**. A ce titre, 215 éducateurs sportifs ont été contrôlés lors de visites de 106 établissements. Comme en 2010, ont été ciblées des activités se déroulant en environnement spécifique telles que le ski, le vol à voile, le parapente, les sports d'eau vive, le canyoning ou les parcours acrobatiques en hauteur. Des missions d'expertise ont été réalisées dans le cadre des activités VTT en montagne et sur les sites « eaux vives » du Verdon pour contrôler l'activité des professionnels. Parallèlement des sessions de formation et d'information ont été mises en place sur l'utilisation des équipements de protection individuelles dans le cadre de la pratique de ces activités à risques.



Des actions de sensibilisation sont conduites par la DDCSPP à l'attention des professionnels d'activités «à risque»



La lutte contre les violences faites aux femmes et la promotion de leurs droits

Déclarée « Grande cause nationale 2010 », la **lutte contre les violences faites aux femmes** reste une priorité de la politique publique menée en faveur des droits des femmes. 2011 a été une année marquée sur le plan local par de nombreuses opérations de communication, d'information et de sensibilisation au phénomène des violences faites aux femmes tant auprès du grand public (jeunes et adultes) qu'auprès des professionnels et acteurs concernés par cette problématique.

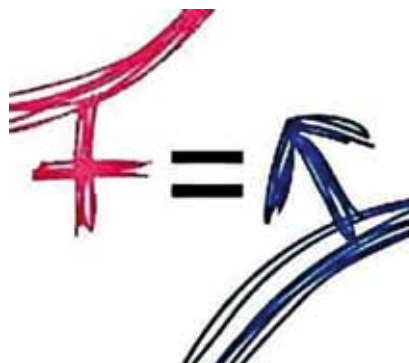
En 2011, la délégation départementale aux droits des femmes a ainsi multiplié les séances de travail et les réunions de service avec les magistrats (notamment avec le Président du Tribunal de Grande Instance et le Procureur de la République), les services de police et de gendarmerie du département et également des élus (dans le cadre des comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance).

Afin de faciliter le traitement des situations particulières les plus graves, la délégation départementale aux droits des femmes a été à l'initiative de réunions de coordination et d'échange d'informations entre les magistrats, les travailleurs sociaux, le centre d'information sur les droits des femmes et les familles (CIDFF) et les forces de l'ordre.

Par ailleurs, en partenariat avec le Conseil de l'Ordre des Médecins, a été organisé le 5 novembre 2011 à Château-Arnoux-Saint-Auban un séminaire de formation sur le thème de la prise en charge des femmes victimes de violences. Ce séminaire spécialisé et destiné aux médecins généralistes de la région a connu un vif succès.

La **commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes** a été réunie le 9 septembre 2011, sous la co-présidence de la Préfète Yvette Mathieu et du Procureur de la République. A cette occasion, ont été arrêtées les actions prioritaires à conduire en 2012 : mise en place d'un protocole départemental relatif à la protection et à l'accompagnement des victimes de violences conjugales et à la prévention de la récurrence par le traitement pénal, social et thérapeutique des mis en cause, création d'un groupe de travail sur la prévention des violences sexistes en milieu scolaire, organisation d'un grand colloque sur le thème des enfants exposés aux violences conjugales, réorganisation de l'hébergement d'urgence des femmes (en particulier des femmes victimes de violences) dans le sud du département, poursuite de la formation des gendarmes et des policiers sur le phénomène des violences faites aux femmes.

Par ailleurs, **37 800 €** ont permis de mettre en œuvre des actions liées à l'**égalité professionnelle et à l'égalité en droits et en dignité**, telles que l'accompagnement et le suivi des créatrices et repreneuses d'entreprises, le soutien financier au CIDFF ainsi qu'au lieu d'accueil pour les femmes d'origine étrangère issues de l'immigration.



Assurer la nécessaire solidarité envers les populations les plus vulnérables

La protection et la prise en charge des personnes les plus fragiles

En 2011, les efforts ont été poursuivis **en faveur de la prise en charge des personnes âgées** pour respecter l'objectif national de diversification de l'offre par le biais notamment du Plan Solidarité Grand Age et du Plan Alzheimer. **116 places supplémentaires** correspondant à une palette d'offre diversifiée (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), accueil de jour, services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), hébergement temporaire Alzheimer) ont ainsi été autorisées en 2011. Par ailleurs dans le cadre de la mesure 16 du plan Alzheimer, 4 pôles d'activités et

Maison de retraite «Oustaou de Lure» à Peipin (ouverture juin 2011)



de soins adaptés (PASA) d'une capacité globale de 52 places ont été autorisés en fin d'année. Au total, en 2011, 486 964 € ont été alloués par la Caisse nationale d'assurance maladie en renforcement de la prise en charge des personnes âgées dans le département (PASA : 236 964 €, Equipe spécialisée Alzheimer : 150 000 € ; Plate-forme de répit 100 000 €). En 2011, le budget Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) global des établissements médico-sociaux hébergeant des personnes âgées du département 04 a été de 23 454 101 €.

Le soutien de l'Etat à l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées a également été poursuivi en 2011 au travers d'aides financières. Au titre de la cohésion sociale⁴, 294 431 € du budget opérationnel de programme 157 « handicap et dépendance » ont été alloués afin, notamment, de poursuivre le partenariat avec la maison départementale des personnes handicapées. Au titre de l'ARS, les mesures nouvelles CNSA et crédits d'Etat ont été de **964 422 €** soit + 4,16 % par rapport à 2010. Par ailleurs, ont été autorisés l'extension de la capacité de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) Paul Martin, géré par l'APPASE (2 places supplémentaires) et le renforcement du personnel du centre d'accueil médico-social psychologique de Digne-les-Bains.

L'ESAT Paul Martin à Digne-les-Bains accueille 80 personnes reconnues travailleurs handicapés



En outre, **255 dossiers de mise aux normes d'accessibilité** d'établissements existants recevant du public ont été instruits dans la perspective de l'échéance de 2015.



4 - Les crédits du BOP 157 sont destinés à financer des actions garantissant les droits et la promotion de l'autonomie sociale et de la citoyenneté des personnes âgées ou handicapées (fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées, actions de lutte contre les maltraitances, groupes d'entraide mutuelle ...).

Un protocole pour lutter contre la maltraitance des personnes vulnérables

Un protocole de signalement de la maltraitance à domicile ou en établissements des personnes vulnérables en raison de leur âge, de leur handicap physique ou psychique a été signé le 3 novembre 2011 entre le Président du Conseil Général, le Procureur de la République, la Préfète et la déléguée territoriale de l'ARS. Il a pour objectif essentiel d'améliorer la prise en compte des phénomènes de maltraitance envers les personnes vulnérables, par le canal notamment de la mise en place d'une cellule départementale, lieu de recueil d'informations et d'orientation pour définir les actions à mener prioritairement, et de la prévention et sensibilisation. Ce protocole est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2012.

La déclinaison du plan d'actions pour l'intégration des populations immigrées

Dans le cadre de la déclinaison départementale du programme régional 2010-2012 pour l'intégration des populations immigrées, pilotée par la DDCSPP et animée par le centre régional d'études et d'observation des politiques et pratiques sociales (CREOPS), sept ateliers ont été constitués à la fin de l'année 2011 sur les thématiques suivantes : personnes vieillissantes, travail social, femmes, journal du réseau, formation, accueil des primo-arrivants et intégration. Un programme d'actions a été défini pour 2012 : conférence universitaire et projection d'un film avec débats pour les femmes immigrées, réalisation d'un guide d'accueil des primo-arrivants, mise en place d'un journal du réseau et d'un blog, action de formation des travailleurs sociaux.

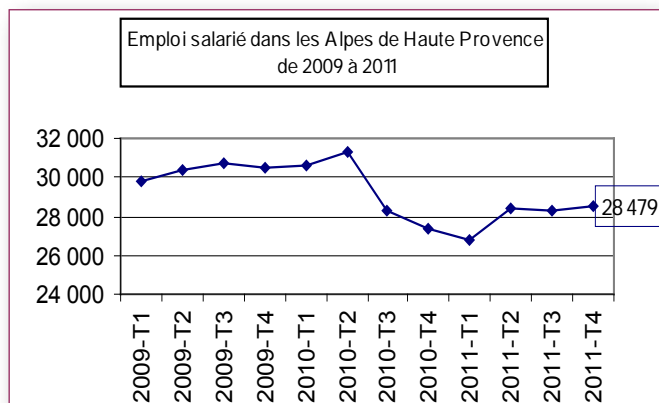


Soutenir le
développement
territorial pour
l'emploi

2011 : une année où la situation de l'emploi dans le département s'est dégradée malgré une évolution positive de la situation économique

L'emploi salarié s'établit à 28 479 salariés au quatrième trimestre 2011 soit un gain de 134 emplois par rapport au troisième trimestre 2011. Mesuré sur un an, le bilan du département est positif (+ 0,3 %). Ces emplois sont ainsi répartis :

Secteur de l'industrie : 5 142 salariés
 Secteur de la construction : 3 235 salariés
 Secteur tertiaire : 20 101 salariés



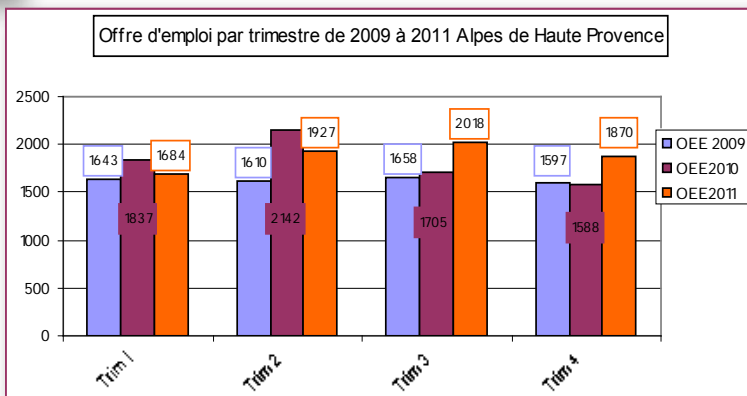
En 2011 la demande d'emploi a fortement progressé dans le département. A fin décembre, on compte 700 demandeurs supplémentaires en catégorie A par rapport à janvier 2011 et ce nombre s'élève à plus de 1 000 si l'on considère les catégories ABC. Sur l'année, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi de catégorie A (7 765) s'accroît de 10,1 %, une hausse supérieure à celle constatée aux niveaux régional (7 %) et national (5,6 %). On note également une augmentation de 9,7 % du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégo-

rie ABC (11 618) contre 6,9 % en région PACA et 5,6 % au niveau national.

Le chômage des moins de 25 ans a progressé de 12,1 % et celui des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus de 17,3 %. Enfin l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi de longue durée (plus d'un an) a été de 8,8 % sur un an. La part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an est de 35,8 %, en baisse de 0,3 point. Le taux de chômage s'établit à 10,8 % de la population active du département, soit en dessous du taux régional (11 %) et au dessus du taux national (9,3 %).

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Manosque reste au dessus de celui de la zone d'emploi de Digne-Bains. Néanmoins, l'évolution annuelle sur la zone de Manosque est de 0,1 point alors que celle de Digne-Bains est de 0,6 point.

On constate toutefois une augmentation de 17,76 % du nombre d'offres d'emploi recueillies par Pôle Emploi au 4^{ème} trimestre 2011 par rapport à celui enregistré à la même période en 2010.



Amplifier la mobilisation en faveur de la relance de l'emploi

La mobilisation des services publics de l'emploi locaux et départemental

Les partenaires du service public de l'emploi (S.P.E.) ont amplifié leur mobilisation dans le cadre du dispositif Initiative, Emploi, Formation (I.E.F.) avec la mise en place, en mars, des Services Publics de l'Emploi Locaux (S.P.E.L.) sur Digne-Ubaye-Verdon et Forcalquier pour lesquels les sous-préfets d'arrondissement se sont fortement impliqués avec les acteurs locaux, renforçant leur coopération et mobilisant les ressources des politiques publiques autour de 4 objectifs :

- **faciliter l'accès et le retour à l'emploi des jeunes et des chômeurs de longue durée** : deux bourses de l'apprentissage ont été organisées à Digne-les-Bains et à Manosque ; Pôle Emploi a reçu l'ensemble des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) pour leur proposer une formation ou un emploi. La prescription des contrats aidés a été recentrée. La prospection des entreprises, à qui il a été proposé des partenariats d'engagement, a été renforcée : 8 conventions de partenariat

portant sur l'embauche ou sur l'immersion des jeunes en entreprises ont été signées avec des entreprises du territoire.

- **améliorer la fluidité du marché du travail** : une convention de partenariat a été conclue le 2 décembre 2011 entre Pôle Emploi, la Mission Locale, PROMAN et l'Etat afin d'identifier les métiers en tensions sur les territoires et de coordonner le recueil des offres d'emploi.



- **développer la sécurisation des parcours professionnels** : un rapprochement significatif a été concrétisé entre les membres du SPE et les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés à l'occasion de la recherche des financements permettant à terme d'organiser des formations qualifiantes délocalisées pour un public mixte (salariés, demandeurs d'emploi...).

- **anticiper les mutations économiques et soutenir la création d'emploi** : Les actions de « Gestion Prévisionnelle des emplois et des Compétences Territoriales » (GPEC-T) ont été poursuivies et deux territoires identifiés :
 - Le secteur de Digne-Ubaye-Verdon avec une GPEC-T axée sur les saisonniers du tourisme ;
 - Le Val de Durance avec une GPEC-T relative aux industries de process et aux filières énergies nouvelles.



Le développement de la pluriactivité des saisonniers du tourisme constitue l'un des axes forts du SPEL Digne-Ubaye

Ainsi qu'il l'a été rappelé lors de la troisième édition de la **conférence régionale de l'industrie** organisée le 29 juin à Manosque dont le thème était : « comment structurer une filière industrielle autour des énergies nouvelles », le secteur de l'industrie représente dans les Alpes-de-Haute-Provence 13 % du PIB (ce qui est en proportion un des meilleurs taux régionaux). Les entreprises Sanofi et l'Occitane arrivent en tête de cette catégorie dans le département mais il existe également de nombreuses entreprises de niveau intermédiaire et un réseau dense de PME. Le secteur Bléone-Durance a souffert des diffé-

rents plans sociaux de l'entreprise Arkema mais grâce aux fonds de revitalisation issus de ces restructurations et au volet industriel organisé autour de la production électrique du schéma départemental des énergies nouvelles, le Val de Durance s'inscrit résolument dans la dynamique de l'économie et de l'industrie durable et un important travail s'est engagé pour la concrétisation de la vallée des énergies.



Le secteur de l'industrie représente 13 % du PIB départemental

Le plan de mobilisation pour l'emploi en 2011 dans les Alpes-de-Haute-Provence se sont :

- des forums pour l'emploi organisés à Allos, Barcelonnette, Digne-les-Bains, Manosque, Sainte-Tulle, Seyne,
- un forum Hôtellerie-Café-Restaurant à Manosque,
- des visites d'entreprises avec des jeunes notamment de la Mission Locale : Agronovae, l'Occitane, Arkema, Apior, SVC, Lothantique, Minetto...
- 24 actions de parrainage pour accompagner 51 jeunes,
- les semaines de l'Industrie, de l'Emploi,
- la journée de promotion de l'alternance,
- 10 conventions d'engagement emploi-formation signées avec les entreprises du département.

Garantir le respect de la législation du travail, de la prévention des risques professionnels

L'Inspection du Travail veille à l'application du Code du Travail dans le cadre, notamment, de la sécurité du travail, de la qualité et de l'effectivité du droit, de la lutte contre le travail illégal. C'est ainsi qu'en 2011, 11 enquêtes ont porté sur des accidents de travail graves ou mortels, notamment dans le BTP mais l'inspection du travail est aussi intervenue dans le secteur du photovoltaïque en matière d'hygiène et de sécurité, pour la prévention des risques professionnels liés à l'amiante, aux troubles musculo-squelettiques et aux risques psychosociaux. Elle a également mené des enquêtes relatives aux conditions de travail des apprentis qui ont abouti à 3 décisions de suspension ou d'opposition à l'engagement d'apprentis.

De nombreuses actions de lutte contre le travail illégal notamment autour des prestations transnationales ont été conduites. En effet, le nombre de salariés détachés dans le cadre de ces prestations a été multiplié par 4 entre 2010 et 2011 passant de 1 314 à 5 326 salariés (ce phénomène s'explique notamment par l'accélération de la construction de centrales photovoltaïques en raison du moratoire annoncé).

Chiffres-clés

L'Inspection du Travail en 2011

- 811 interventions,
- 8 590 salariés contrôlés,
- 586 lettres d'observation,
- 24 procès-verbaux,
- 970 personnes reçues.

Faciliter l'accès et le retour à l'emploi

1 209 contrats aidés ont été signés dont 1 122 pour le secteur non-marchand (CAE) et 87 pour le secteur marchand (CIE). **8,5 millions d'euros** ont été mobilisés par l'Etat et une convention a été signée avec le Conseil Général portant sur plus de 250 contrats cofinancés destinés aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

L'accompagnement des jeunes vers l'emploi a été poursuivi, notamment dans le cadre du partenariat avec les collectivités territoriales et les partenaires sociaux. La Mission Locale a accompagné 3 057 jeunes, dont 1 083 nouveaux accueillis et 803 jeunes ont intégré le CIVIS (Contrat d'Insertion dans la **VIe Sociale**). Parallèlement, 279 jeunes sont sortis de ce dispositif en 2011, dont 166 vers l'emploi durable. Un accompagnement des jeunes décrocheurs scolaires a été mis en place fin 2011 bénéficiant à 78 jeunes.

Le plan régional d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (PRITH) a permis la mobilisation de **642 110 euros** pour 49 aides aux postes concernant 4 entreprises adaptées du département et 87 892 € au titre de la subvention spécifique. Le PRITH a également permis à 89 demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés de bénéficier de contrats aidés et à 16 autres de bénéficier de contrats de formation en alternance (10 contrats de professionnalisation et 6 contrats d'apprentissage). 235 personnes en situation de handicap ont bénéficié de financement AGEFIPH dont 52 primes d'insertion, 16 aides à la création d'activité et 167 appuis de Cap Emploi pour la signature d'un contrat de travail.

Le dispositif « Aide personnalisée de retour à l'emploi » (APRE), destiné à encourager et faciliter la reprise d'emploi des bénéficiaires du RSA, a bénéficié à 182 allocataires du RSA sous la forme d'aides pour la garde d'enfant ou la mobilité (location de véhicules, permis de conduire, bons carburant...) pour un montant global de 98 000 €.

Dans **le secteur de l'insertion par l'activité économique** ont été mobilisés **420 513 euros** conventionnés directement auprès des ateliers-chantiers d'insertion, entreprises d'insertion et associations intermédiaires. Près de 160 contrats aidés (CAE) ont également été financés pour les chantiers d'insertion sur l'année. Au 31 décembre 2011, l'insertion par l'activité économique, qui repose sur 20 structures d'insertion, a permis à 276 personnes (236 en 2010) de bénéficier d'une sortie dynamique (dont 123 en emplois durables) et à 761 personnes d'avoir un accompagnement (contre 737 en 2010).

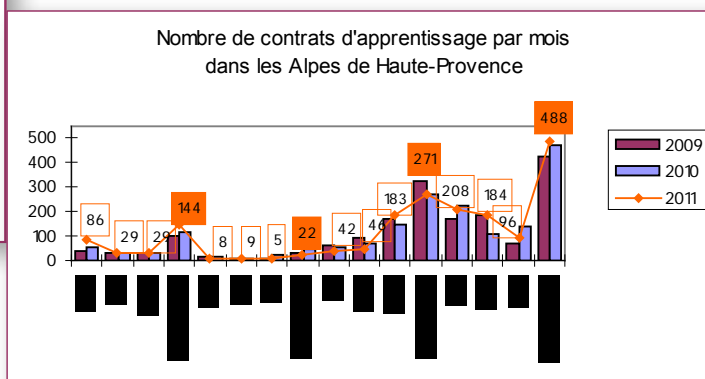
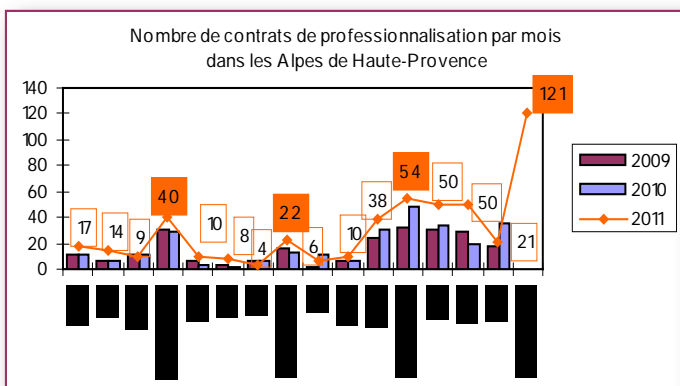


925 contrats d'apprentissage ont été conclus en 2011 ▲

La formation en alternance occupe toujours une place importante dans le département (925 contrats d'apprentissage (+ 3,01 % par rapport à 2010) et 237 contrats de professionnalisation conclus en 2011 (soit + 33,90 % par rapport à 2010)).



Chantier d'insertion Les jardins du Buech ▲



Mobiliser les leviers pour la création d'activités ou d'emplois

En 2011, dans le cadre du **dispositif NACRE** (Nouvel accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises), 316 actions de phase métier ont démarré avec l'appui des plateformes d'initiatives locales Alpes Provence Initiatives et Haute-Provence Initiatives : 89 bénéficiaires primo-accédants ont été accompagnés sur un objectif de 99. En les ajoutant à ceux en poursuite de parcours, au 31 décembre 2011, 210 bénéficiaires étaient en cours d'accompagnement.



Journée de la création et de la reprise d'entreprises en pays d'ignois (novembre 2011)

10 **conventions de promotion de l'emploi** ont été signées en 2011, représentant un soutien financier de 83 633 € au profit d'actions facilitant le développement de l'emploi et des activités.

Dans le cadre du « **Fonds Moyenne Durance** » alimenté par les crédits (1 million d'euros) issus du solde de la convention de revitalisation économique signée en 2005 avec Total Développement Régional, 5 dossiers ont été financés pour un montant total d'aide de 315 000 euros permettant le maintien de 41 emplois et la création de 51 emplois sous trois ans. L'action du comité local de sélection se poursuivra en 2012 et 2013 jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

Dans le secteur des **services à la personne**, l'Etat a poursuivi l'accompagnement des organismes agréés en vue d'une structuration et d'une professionnalisation permettant le confortement et le développement de ce secteur :

L'accompagnement des entreprises en difficulté

Les **comités locaux de veille économique** (Cellule Opérationnelle de Suivi (COS), Commission Départementale de Financement de l'Economie (CDFE)), présidés par le Préfet, ont poursuivi leur activité de diagnostic et de soutien aux entreprises. La Commission des Chefs de Services Financiers réunie à 8 reprises en 2011 a octroyé 16 plans représentant

l'agrément de 40 entreprises a été renouvelé pour les 5 prochaines années ce qui permet d'assurer la continuité du service sur la totalité du territoire.

Chiffres-clés

Les services à la personne en 2011 ce sont :

- 979 000 heures travaillées,
- plus de 4 200 particuliers bénéficiaires,
- plus de 1 094 intervenants à domicile,
- une masse salariale de 12 876 572 euros.

Contribuer à l'émergence de nouvelles filières économiques

Dans le cadre d'une politique fédératrice et dynamisante pour les territoires ruraux, les **Pôles d'Excellence Rurale** (PER) ont pour vocation de faire émerger des projets générateurs d'activités économiques, d'emplois directs et indirects, de valeur ajoutée et de développement local en favorisant de nouvelles dynamiques territoriales. Lors de la seconde vague de l'appel à projet, un nouveau PER a été labellisé dans le département, par décret du 25 août 2011, le **Pôle Alpes Provence Laine** porté par l'Association pour le Développement des Matériaux Isolants Naturels en PACA (ADMIN-PACA). L'objectif de ce PER est la reconstruction d'une filière ascendante locale autour d'une ressource du territoire, la laine de mouton, considérée jusqu'alors comme un déchet, pour la valoriser sous forme d'isolants biosourcés. Le montant total des investissements du pôle est estimé à 1 060 000 €, l'aide globale PER s'élève à 371 000 € dont 188 000 € pour le soutien spécifique de l'Etat lié à la labellisation au titre du Fonds Ministériel Mutualisé.



827 000 euros de dettes fiscales et sociales et permettant le maintien de 121 emplois. Le bilan de ces commissions met en évidence une amélioration de l'activité économique dans le département : si le nombre de plans accordés en 2011 augmente par rapport à 2010 (12), le nombre d'emplois concernés et le montant des dettes décroissent de manière notable.

La mise en œuvre de mesures alternatives aux licenciements économiques (chômage partiel) : Pour l'année 2011, 18 demandes d'indemnisation ont été déposées concernant 65 salariés ; 6 907 heures ont été autorisées et 5 006 heures indemnisées en nette diminution puisque 33 575 heures l'avaient été en 2010.

Au titre des **calamités agricoles**, les services de l'Etat ont permis la reconnaissance de la vallée du Jabron et de sa haute vallée permettant la mise en œuvre d'une procédure d'indemnisation pour les éleveurs ayant subi une forte diminution de leur production fourragère. De même, certaines productions légumières et arboricoles ont été confrontées à des situations économiques difficiles pour lesquelles l'Etat a mis en œuvre des mesures structurelles et conjoncturelles permettant à une quarantaine d'exploitations de bénéficier d'une prise en charge de leurs cotisations sociales.



Améliorer l'attractivité du département pour favoriser les conditions du développement économique et de l'emploi

Améliorer les infrastructures de transports

La nécessité d'améliorer les échanges entre les pôles industriels de la Durance et le pôle tertiaire de Digne-les-Bains est affirmée depuis longtemps. Il convient d'ajouter que la cité préfectorale est la porte d'un pays qui ouvre au nord sur les vallées de la Blanche et de l'Ubaye et à l'Est sur la vallée du Verdon. Ces secteurs, abritant une grande majorité des stations de montagne hiver-été du département, développent une activité significative au plan touristique. Enfin, la RN 85, entre Château-Arnoux-Saint-Auban et Digne-les-Bains, est un des maillons de la liaison Val de Durance-Nice. Ainsi, l'aménagement de cette portion de la RN 85 conditionne non seulement le développement de Digne-les-Bains mais aussi celui des secteurs sur lesquels elle ouvre.

Le projet d'antenne autoroutière n'ayant pas été retenu dans le cadre du dernier Schéma National des Infrastructures de Transport, une solution alternative consistant en l'amélioration de la liaison existante depuis l'échangeur de l'A51 (Peyruis-Les Mées) jusqu'à Digne-les-Bains a été envisagée. Au long de l'année un important travail d'études et d'écoutes des élus a été mené afin de définir les aménagements à réaliser, la hiérarchisation et le phasage des opérations. Les premiers résultats de ces travaux ont été présentés en novembre 2011 à un comité de pilotage (COPIL) composé des élus des communes impactées, des conseils régional et général et de parlementaires. Les études se poursuivent en vue de l'inscription du projet définitif au programme de modernisation des itinéraires routiers.



RN 85 (Malijai) ▲

◀ RN 85 (Rond point des lavandes)

En ce qui concerne la liaison avec Nice, des améliorations ont été apportées à la RN 202 notamment en termes de sécurité sur des secteurs accidentogènes : la rectification de virages et créneaux de dépassement de Gévaudan (11,6 M€) s'est achevée fin septembre et le carrefour de Braux RN202/RD10 (0,9 M€) sécurisé dans le cadre d'une opération partenariale avec le Conseil Général a été mis en service en novembre.



▲ Les travaux d'amélioration de la RN 202, au lieu-dit Gévaudan, ont été achevés en septembre 2011

Favoriser l'accès au numérique très haut débit

Compte-tenu de sa géographie montagneuse, le département est très sensible au niveau des accès à la téléphonie mobile et au haut débit. L'étude de la situation du département a mis en évidence la faiblesse du niveau de service haut débit et l'existence d'un patrimoine de réseaux qui sont sous-valorisés et gérés de manière insuffisante. C'est pourquoi un partenariat s'est engagé entre l'Etat et le Conseil Général pour doter le département d'un **schéma directeur territorial d'aménagement numérique** (SDTAN). En effet, les opérateurs privés ne proposeront pas avant très longtemps une couverture satisfaisante et il convenait que l'Etat s'engage à leurs côtés pour impulser leur action.

Démarrée fin 2010, la phase 1 du SDTAN a permis de faire émerger lors du COFIL du 8 juillet 2011 un objectif ambitieux pour l'ensemble du territoire : identifier et construire les modules permettant la mise en œuvre du Très Haut Débit pour tous sur le département. Lors du

COFIL du 14 octobre, réuni au Conseil Général, a été validée la phase 2 du SDTAN (analyse des paramètres du territoire concernant la montée en débit et l'évolution vers le très haut débit-état des lieux détaillé).





Assurer le caractère durable du développement du territoire

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Dans cette optique, l'action menée par l'Etat dans le département s'articule autour de 3 axes : la mobilisation des leviers d'actions concourant à une gestion durable des espaces et des ressources, le soutien au développement des énergies nouvelles et la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

Mobiliser les leviers d'actions en faveur d'une gestion durable des espaces et des ressources

Une stratégie d'action concertée dans le domaine de l'eau

Contribuer à une gestion équilibrée des usages de l'eau

En application des orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée, une nouvelle instance de gouvernance dans le domaine de la gestion quantitative de l'eau a été mise en place en 2011 : le **Comité de Gestion Collégiale de l'eau**. Réuni à l'initiative du Préfet, ce comité a pour vocation d'élaborer la politique globale de gestion quantitative de l'eau, en périodes normale ou contrainte, avec l'ensemble des acteurs de l'eau (collectivités territoriales, représentants professionnels, associations de consommateurs, associations de protection de l'environnement, services de l'Etat). Il est l'organe de concertation lors des épisodes de sécheresse. Ce comité, installé en janvier 2011, s'est réuni par la suite 2 fois, notamment pour valider le nouveau plan départemental d'actions sécheresse.

Sur le fond, le travail engagé en 2010 en vue de définir des zones de répartition des eaux a été poursuivi : les études d'évaluation des volumes prélevables ont été finalisées pour 5 bassins versants (Sasse-Vançon, Asse, Bléone, Lauzon, Jabron) et ont débuté sur les deux derniers (Largue et Calavon).



L'Asse ▲

Une action toujours soutenue pour assurer la préservation ou la restauration du bon état de l'eau et des milieux aquatiques

L'action des services de l'Etat a été axée, conformément au plan d'actions défini en Mission Inter Services de l'Eau (MISE), sur :

- **la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable** : s'agissant des captages devant prioritairement faire l'objet d'une protection contre les pollutions diffuses (14 dans le département) l'année 2011 a vu la mise en place du programme d'action du captage d'Oraison. Par ailleurs, ont été lancées les études de délimitation de la zone d'alimentation et d'action prioritaire des captages en eau potable de la commune de Saint-Etienne-les-Orgues. Pour ce qui concerne la protection des captages d'adduction publique, 7 arrêtés de protection ont été signés en 2011, portant à 187 le nombre de captages départementaux protégés (soit 35 %) ;

- **la mise en conformité des stations d'épuration** : 116 unités de petite capacité ont été visitées et contrôlées, l'objectif étant de réaliser un inventaire du parc existant et d'assurer une remise à niveau des unités défaillantes. Par ailleurs, une vigilance accrue a été portée sur les STEP des communes nécessitant une mise aux normes en application de la directive européenne Eaux résiduaires urbaines ;

- **la reconstitution de la continuité écologique sur les cours d'eau** : dans le cadre du Grenelle de l'environnement, un plan national de restauration de la continuité écologique des cours d'eau visant à préserver la biodiversité aquatique a été engagé conjointement par l'Etat et ses établissements publics (Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et agences de l'eau). Dans le département, sur les 34 ouvrages identifiés comme faisant obstacle à cette continuité, 5 ont été mis aux normes en 2011 et 14 ont fait l'objet d'une étude d'intervention pour démantèlement et/ou aménagement ;

- **la réduction des substances dangereuses dans l'eau** : cette action, conduite par l'UT DREAL, sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) a été intégralement déclinée pour sa première phase. Elle concernait les établissements Sanofi à Sisteron et Arkéma à Château-Arnoux-Saint-Auban. A l'issue de la phase de surveillance initiale mensuelle de 6 mois, seul l'établissement Arkéma a dû mettre en place une surveillance pérenne et devra proposer un plan d'action visant à supprimer ou réduire les émissions de substances dangereuses.

La préservation de la biodiversité

Natura 2000 : poursuite de la mise en place du réseau et évaluation des incidences

En 2011, le document d'objectifs (DOCOB) du site des Adrets de Monjustin a été approuvé. 17 sites Natura 2000 sur les 27 que compte le département disposent d'un DOCOB approuvé. Les 10 derniers DOCOB sont en cours de réalisation. Par ailleurs, les services de l'Etat ont accompagné la mise en place du **dispositif d'évaluation des incidences** qui a pour objectif non pas d'empêcher la réalisation de certains projets sur des sites Natura 2000 mais d'amener les pétitionnaires à s'interroger sur l'impact de leurs projets sur les habitats et espèces puis à proposer, le cas échéant, des mesures de suppression, atténuation ou compensation de cet impact. Dans ce cadre, un arrêté préfectoral du 22 juin 2011 a décliné au niveau local la liste des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions déjà encadrés par une autre réglementation et soumis à évaluation d'incidences Natura 2000. Cette liste a été établie après concertation avec les partenaires locaux, notamment dans le cadre de la Commission Départementale des Sites, des Paysages et de la Nature. Une nouvelle liste locale, prise par arrêté préfectoral, devra déterminer, parmi la liste nationale de référence des projets non encadrés par une autre réglementation, ceux qui seront soumis à évaluation d'incidences Natura 2000. Les réflexions sur cette liste ont débuté en 2011.



▲ Barrage de l'Escale zone Natura 2000

La régulation de la population de gibier par l'adoption de plans de chasse

Les actions en matière de protection de la biodiversité ont aussi porté sur la gestion des populations animales, au travers des plans de chasse grand et petit gibiers validés par l'administration sur la base des comptages réalisés par la fédération des chasseurs, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et l'Office national des forêts.

Conjuguer protection des patrimoines et développement du territoire : l'exemple du Verdon

Le site du Verdon constitue un enjeu énergétique et touristique fort pour le département. Énergétique car plusieurs barrages hydro-électriques jalonnent son cours et touristique car le site des gorges du Verdon attire chaque année des milliers de touristes et qu'une activité économique s'y est développée avec diverses activités de pleine nature (raft, canyoning, randonnée aquatique, escalade, randonnée pédestre...). Depuis plusieurs années, l'action des pouvoirs publics et du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) a permis de mener à bien différentes études pour la protection des milieux et la définition d'une Opération Grand Site validée par le ministère de l'écologie. Au cours de la saison estivale, le Préfet en liaison avec son homologue du Var intensifie l'action informative et répressive des services de l'Etat, notamment la Gendarmerie, pour que la surfréquentation des sites, en particulier entre le 14 juillet et le 15 août, n'ait pas de conséquences notables sur les milieux naturels. En 2011, particulièrement, le Préfet a pris un arrêté réglementant l'activité de randonnée aquatique dans le Verdon (couloir Samson). Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie poursuivie et de la nécessaire prise en compte de l'impact environnemental sur le milieu aquatique, une large concertation (professionnels d'eau vive et d'activités de pleine nature, collectivités et administrations) a été réalisée, à la demande du Préfet, par le PNRV, au terme de laquelle un projet d'arrêté de protection de biotope de l'apron et un programme d'actions du plan de gestion de la rivière ont été établis.

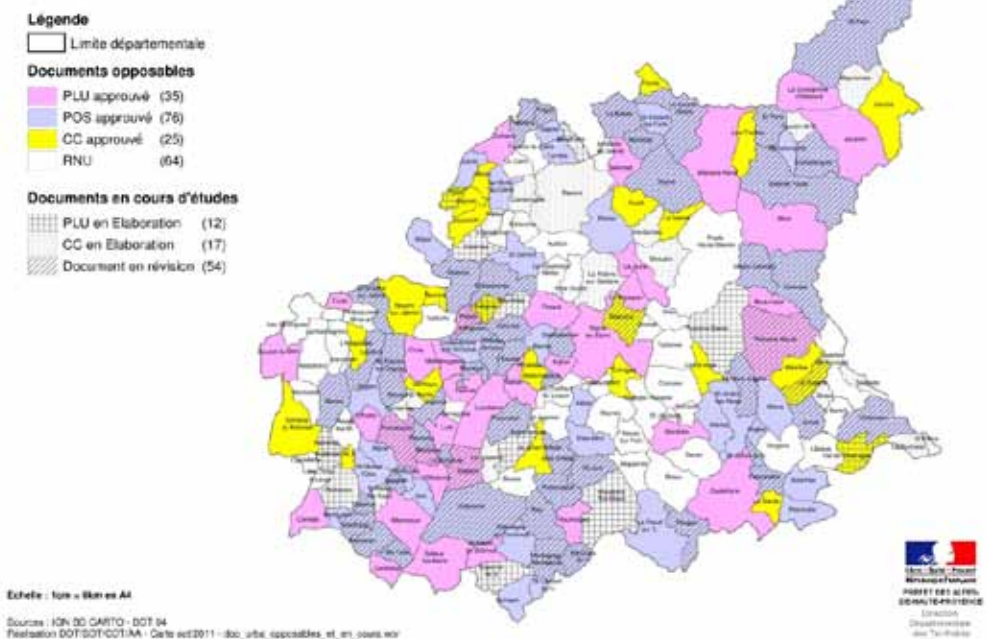


L'accompagnement des projets des collectivités locales dans une approche de développement durable

Accompagner l'évolution de la planification

L'Etat veille à l'élaboration par les collectivités locales de documents d'urbanisme prenant en compte les différents enjeux des politiques publiques et notamment le développement durable, au travers du porter à connaissance (PAC) des enjeux qu'il a identifiés pour le territoire et d'appuis juridiques et techniques tout au long de la procédure. Ainsi, 18 porter à connaissance ont été produits en 2011 (dont le PAC pour le schéma de cohérence territoriale de la région de Manosque), intégrant les éléments de la loi Grenelle II. Ces PAC ont été complétés pour 3 d'entre eux par une note d'enjeux, lettre d'accompagnement destinée à pointer les enjeux importants que la collectivité locale doit prendre en compte. De façon globale, la DDT a été amenée à suivre 83 procédures liées aux documents d'urbanisme en 2011, qu'il s'agisse d'élaboration ou de révision.

Les documents d'urbanisme opposables et à l'étude



Une démarche de simplification à l'attention des collectivités locales : la numérisation des documents d'urbanisme

Les services de la DDT ont poursuivi en 2011 la numérisation des documents d'urbanisme existants. Au total, 40 POS ou PLU ont été numérisés, dont 35 en 2011. Parallèlement des outils de mise à disposition de ces documents ont été conçus avec un objectif de déploiement en 2012.

La poursuite de l'appui apporté par les services de l'Etat aux communes bas-alpines pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire

Si le respect des règles de concurrence au sein de l'Union européenne a conduit les services de l'Etat (DDT) à arrêter la programmation des opérations d'ingénierie publique concurrentielle à la fin de l'année 2011, ces derniers ont poursuivi l'accompagnement apporté aux collectivités locales éligibles à l'assistance technique de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT), dans les domaines de la voirie, de la construction et de l'aménagement durable. Sur 144 communes et une communauté de communes bas-alpines éligibles en 2011, 107 ont sollicité une intervention, dont la moitié en voirie (aménagement de sécurité, assistance à l'élaboration des plans de mise en accessibilité des voiries et espaces publics (PAVE) des communes de Seyne, Selonnet, Auzet, Verdaches et Barles ...).

Un accompagnement spécifique dans le domaine de l'habitat

Dans le cadre des stratégies nationales de développement durable et de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement développées par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, les DDT doivent promouvoir les opérations d'aménagement durable et favoriser le développement d'une offre de logements diversifiée, avec en particulier la création de logements locatifs sociaux comme levier de l'aménagement. Dans un département rural, où les collectivités disposent rarement de services suffisamment développés pour mener des projets même modestes, aider celles-ci à concevoir des opérations en centre ancien ou en greffe urbaine et à produire des logements de qualité accessibles au plus grand nombre, en préservant les espaces naturels et agricoles, constitue un enjeu majeur.

Depuis plusieurs années, le Service Aménagement Urbain et Urbanisme de la DDT accompagne les communes qui souhaitent développer des projets, à des échelles qui peuvent être très différentes, dans une approche d'aménagement durable :

- en suscitant des opérations de requalification dans des centres anciens dégradés, sur des îlots entiers ;

- en encourageant les démarches d'aménagement urbain contribuant à la lutte contre l'étalement urbain et développant un urbanisme alternatif au tissu pavillonnaire ;
- en promouvant des formes urbaines denses favorisant les économies d'énergie et les écoquartiers, en sortant de la dualité entre densité et qualité de vie ;
- en incitant à la réalisation de bâtiments économes en énergie ;
- en faisant émerger des opérations favorisant la mixité sociale en intégrant un nombre significatif de logements aidés.

L'intervention peut démarrer très en amont, dans la définition des enjeux et des besoins d'un territoire, pour se poursuivre dans l'accompagnement des procédures de définition de parti d'aménagement et d'élaboration de projet urbain. Cet appui peut également se poursuivre, lors des étapes opérationnelles, par une démarche de conseil et d'expertise, pour le choix et la définition de montages opérationnels par les collectivités. A ce titre, la DDT a apporté son concours à une dizaine de communes durant l'année 2011. Dans ce cadre, l'une d'entre elles, Limans, a été désignée lauréate de l'appel à projet «Ecoquartier 2011», organisé par le ministère en charge du développement durable. Le projet de la commune de Limans a été reconnu exemplaire, comme 24 autres dossiers au niveau national.



Projet Ecoquartier de la commune de Limans



Chiffres-clés

sur le soutien financier aux projets de développement des territoires

Fonds Etat	Montant attribué	Nombre de dossiers
Fonds National d'Aménagement et de développement du territoire (FNADT) section générale	433 000	2
FNADT - Axe IV.2 du Contrat de Projets Etat Région	1 058 210	22
FNADT Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA)	516 064	17
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	4 859 450	95
Travaux Divers d'Intérêt Local (TDIL)	278 464	30
TOTAL	7 145 188	166

L'hôtel d'entreprises HEERSIS à Sisteron soutenu financièrement par l'Etat et l'Europe



Fonds européens	Montant attribué	Nombre de dossiers
Fonds européen de développement régional (FEDER)	4 418 169	15
Programme opérationnel interrégional des Alpes (POIA)	574 485	6
Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) - axe 3	730 870	49
TOTAL	5 723 524	70

La structuration des territoires par une refonte concertée de la carte de coopération intercommunale

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a prévu l'élaboration d'un schéma de coopération intercommunale de valeur prescriptive, dont l'objet est d'évaluer la pertinence de la carte intercommunale et de la faire évoluer.

Ce document vise les objectifs suivants :

- la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales,
- la rationalisation du périmètre des EPCI à fiscalité propre existants,
- la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes.

Le processus d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) initié par le représentant de l'Etat dans le respect des objectifs fixés par la loi s'est déroulé en étroite concertation avec les élus et les membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), dont le rôle est déterminant dans l'élaboration du schéma. Cette commission a été installée le 21 avril 2011 et à cette occasion lui a été présenté un premier projet, adressé ensuite pour avis à l'ensemble des collectivités qui disposaient de trois mois pour rendre leur avis par délibération motivée. Pendant l'été, l'ensemble des délibérations reçues a été transmis aux membres de la CDCI qui a pris la décision de réunir un groupe de travail en présence du rapporteur, afin de proposer des pistes de réflexion pour aboutir à un SDCI à la fois conforme aux aspirations des collectivités et aux obligations légales. Au total, cinq réunions de la CDCI ont été organisées en 2011 permettant de débattre et donner un avis sur le projet de schéma après retour des élus concernés par ces travaux.

2011. Adopté par arrêté préfectoral le 12 décembre 2011, le schéma prévoit le passage de 23 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à 19 et également le rattachement des 13 communes isolées à un EPCI à fiscalité propre. Il prescrit en outre la dissolution de 9 syndicats intercommunaux ou mixtes sur 69 existants, sans remettre en cause les services assurés par ces derniers.



Comme 66 autres départements, les Alpes-de-Haute-Provence ont pu ainsi être dotées d'un schéma départemental de coopération intercommunale avant l'expiration de la date butoir du 31 décembre 2011 fixée par la loi de réforme des collectivités territoriales.

Le soutien à une agriculture durable

Au travers de la préservation du foncier agricole

La préservation du foncier agricole constitue une préoccupation forte de l'Etat. Ainsi un examen tout particulier est réservé par les services de l'Etat en charge de l'instruction des actes d'urbanisme et du contrôle de légalité aux demandes de dérogation pour les constructions en zone agricole.



▲ Réunion de la CDCI du 28 novembre 2011

Le projet de SDCI, amendé pour tenir compte des observations des élus, a reçu un avis favorable, à l'unanimité, lors de la réunion de la commission du 28 novembre



De même, dans le cadre de la **charte foncière**, signée en avril 2010, et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, un travail de sensibilisation et de fourniture d'outils à destination des élus a été réalisé par la DDT afin d'intégrer la préoccupation de protection des terres agricoles dans les documents d'urbanisme (élaboration d'un cahier des charges type pour la réalisation de diagnostics sur l'agriculture dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, d'un règlement « type » de zone agricole, guide permettant aux communes de bien prévoir ce qui peut être fait en zone agricole, et, enfin, d'un guide à l'intention des porteurs de projets de constructions agricoles pour leur permettre d'aborder la justification agricole de leur projet).



Au travers d'aides financières toujours conséquentes

L'Etat et l'Europe interviennent pour soutenir l'agriculture et plus particulièrement l'agriculture de montagne. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, de l'ordre de 7 000 dossiers sont instruits tous les ans par les services de l'Etat, pour un montant de plus de **52 millions d'euros**. Les différents dispositifs permettent notamment :

- **d'accompagner l'installation en agriculture** : les installations se sont poursuivies sur le même rythme que l'année dernière, à savoir 38 jeunes agriculteurs qui ont bénéficié des aides de l'Etat. Au final, le nombre d'agriculteurs qui s'installent, avec ou sans les aides, compense les cessations d'activité ;
- **de conforter les exploitations de montagne et d'élevage** : une enveloppe de 14 millions d'euros attribuée à 1 200 exploitations bas-alpines permet la mise en valeur agricole de surface dans des conditions naturelles difficiles (pente, climat) ;



- **de promouvoir une agriculture durable** : cette promotion se décline selon différentes thématiques telles que le maintien des surfaces en herbe, le développement de l'agriculture biologique (le département compte 299 exploitations en agriculture biologique, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2010), la protection des espèces animales et végétales menacées ou encore le soutien à des pratiques ou des investissements favorables à l'environnement.

Les aides individuelles à l'agriculture biologique dans les Alpes de Haute-Provence

Peuvent bénéficier de ces aides toutes exploitations qui ont obtenu le statut d'exploitant agricole biologique ou qui ont obtenu le statut d'exploitant agricole biologique (le département compte 299 exploitations en agriculture biologique, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2010).

Avant la conversion : la date de début de la conversion est le 1er janvier 2012.

Pendant la conversion : la date de début de la conversion est le 1er janvier 2012.

Type de culture	Montant annuel
Cultures annuelles	300 €/ha
Cultures pérennes	300 €/ha
Cultures maraîchères	300 €/ha
Cultures fourragères	300 €/ha
Cultures légumières	300 €/ha
Cultures oléagineuses	300 €/ha
Cultures protéagineuses	300 €/ha
Cultures céréalières	300 €/ha
Cultures viticoles	300 €/ha
Cultures arboricoles	300 €/ha
Cultures maraîchères	300 €/ha
Cultures légumières	300 €/ha
Cultures oléagineuses	300 €/ha
Cultures protéagineuses	300 €/ha
Cultures céréalières	300 €/ha
Cultures viticoles	300 €/ha
Cultures arboricoles	300 €/ha

Au travers d'une action pro-active en faveur du maintien du pastoralisme

2011 a été de nouveau marquée par une forte pression du loup sur les troupeaux ovins avec 190 attaques indemnisées ayant fait 785 victimes (contre 207 attaques et 680 victimes en 2010). Les services de l'Etat ont poursuivi l'effort pour développer les moyens de protection (augmentation significative du nombre de chiens de protection, mise en place d'une session supplémentaire de l'examen du permis de chasser avant la montée en estive à l'attention des éleveurs, incitation à solliciter des autorisations de tirs de défense) et indemniser les éleveurs dans les plus brefs délais (300 000 € en 2011). En 2011, 13 tirs de défense ont été accordés sur les massifs des Monges, de la Haute Bléone, de l'Ubaye, du Haut Verdon et du Var. Par ailleurs, deux opérations de tir de prélèvement ont été mises en oeuvre, l'une sur le secteur du Parpaillon/Ubaye à la fin du mois de juillet et l'autre sur le territoire des communes de Méolans-Revel, Prads Haute-Bléone, Villars-Colmars, Thorame-Haute et La Mure-Argens, à la fin du mois d'août. Dans ce cadre, un loup a été prélevé le 20 septembre sur la commune de Thorame-Basse.

Parallèlement, les services de l'Etat ont poursuivi leur action, dans un cadre concerté (comité départemental loup et comité national loup au sein duquel le département dispose de 4 sièges) afin de faire évoluer les dispositifs réglementaires et notamment le protocole national loup. Des avancées ont effectivement été obtenues à la fin de l'année 2011, après la réunion du comité national loup du 3 novembre : le nombre maximum de loups pouvant être prélevés a été, par anticipation sur 2012, augmenté de 2 animaux afin de permettre la reprise des tirs de défense dès le début de l'année suivante (quota de 6 loups prélevés atteint à la fin du mois de septembre).

Plusieurs groupes de travail ont été constitués afin de proposer des évolutions du protocole ainsi que des mesures d'accompagnement à la filière. Les premières mesures ont été prises en mars 2012.



Soutien au développement de la filière forestière dans le département : 1 104 246 € * alloués par l'Etat dans le cadre du programme de développement rural hexagonal (PDRH).

Les actions financées portent sur l'amélioration des peuplements existants, les plantations, la défense des forêts contre l'incendie, la restauration des terrains forestiers en montagne, l'élaboration de chartes forestières de territoires, ou encore les investissements matériels (scieries, exploitants forestiers ...).

**source DRAAF PACA*

Soutenir et accompagner les projets de développement des énergies nouvelles respectueux de la biodiversité, des espaces agricoles et des paysages

Le Gouvernement, dans le cadre du « Grenelle » de l'environnement, a donné pour objectif la production de 23 % d'énergies nouvelles dans la part de consommation finale française d'énergie d'ici 20 ans. Dans ce contexte volontariste, la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et le Conseil général se sont engagés, depuis plusieurs années, dans une politique concertée de développement des énergies nouvelles en conformité avec les orientations européennes sur le même sujet. Cet engagement est formalisé dans le **schéma départemental des énergies nouvelles**, présenté officiellement par le Préfet et le Président du Conseil Général le 21 janvier 2011. Ce document-cadre, précurseur dans la Région, a pour objectif d'organiser la politique de développement de l'industrie des énergies nouvelles présentes dans le département et de réaliser la reconversion économique du Val de Durance touché par les difficultés de l'entreprise chimique Arkéma, en mobilisant l'ensemble des acteurs économiques du département autour de cet enjeu et en y associant le niveau régional ainsi que le pôle de compétitivité « Cap Energie ». Ainsi, le schéma définit, en lien avec les industriels, le cadre d'un engagement mutuel sur les conditions de développement des énergies nouvelles. Il soutient les projets innovants et la recherche en la matière. Ces orientations sont déclinées en une cinquantaine de fiches actions dont le suivi a été confié à un comité de pilotage co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil Général. Ce comité s'est réuni trois fois en 2011.

Par ailleurs, le **guichet unique « énergies nouvelles »**, mis en place initialement pour les projets photovoltaïques et qui permet, au travers de réunions regroupant l'ensemble des services concernés (Etat, Conseil général, association des maires, Parcs Naturels Régionaux, EDF, RTE, Chambre d'agriculture, porteurs de projet) de développer un discours unique sur le territoire et de proposer un cadre de référence pour la réalisation des projets, a examiné 9 dossiers d'installations de photovoltaïques au sol en 2011.

En outre, dans le cadre de l'appel à projet national pour les installations solaires de plus de 250 kWc, 8 projets situés dans les Alpes-de-Haute-Provence ont été présentés au Préfet de Région (quatre projets à technologie innovante et quatre projets à technologie mature), qui les a transmis à la commission de régulation de l'énergie (CRE) avec un avis favorable.

Photovoltaïque : une mission régionale confiée au Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

Eu égard aux initiatives pionnières prises dans le département dans l'assistance aux porteurs de projets photovoltaïques et la mise en place d'une stratégie concertée de développement de la filière des énergies nouvelles, le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence a été missionné par le Préfet de Région pour proposer un guide photovoltaïque régional, la définition d'une stratégie régionale et d'un cadre de formalisation de son avis sur les projets photovoltaïques de plus de 250 kWc soumis à l'appel à projet de la CRE. Ces documents ont été élaborés par la sous-préfecture de Forcalquier et validés par le niveau régional en septembre 2011.



Maintien des services publics en milieu rural : une préoccupation permanente de l'Etat

Dans un département peu densément peuplé et de montagne comme celui des Alpes-de-Haute-Provence, la présence des services publics en milieu rural constitue un enjeu d'importance et une préoccupation permanente pour l'Etat. Il y veille, d'une part, au travers des différentes commissions, dont la Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics (CDOMSP) qui s'est réunie une fois en 2011 ou la Commission Départementale de Présence Postale qui s'est réunie deux fois en 2011 et, d'autre part, en incitant à la mise en place ou au renforcement des offres de services publics dans un cadre partenarial telles que les relais de services publics au nombre de 8 dans le département. En 2011, ERDF est devenue partenaire de 4 relais de services publics (Annot-Entrevaux, Castellane, St André les Alpes et La Motte du Caire-Turriers). Au sein de ces structures se déroulent des permanences délocalisées dans divers domaines (emploi, formation, santé, services sociaux etc...); en outre des visio-guichets permettent la réalisation de certaines démarches administratives (avec la CPAM ou la MSA notamment).

Par ailleurs, au titre de sa compétence départementale sur le maintien des services publics en milieu rural, la sous-préfecture de Castellane a été chargée de la réalisation d'un état des lieux actualisé des services publics et au public présents dans le département. Au terme d'une consultation de l'ensemble des administrations et organismes publics, ce travail a été présenté à la CDOMSP en octobre 2011.

Préserver le patrimoine historique et promouvoir l'accès à la culture dans les territoires

Les services de l'Etat, et notamment la direction régionale des affaires culturelles et son unité territoriale, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), ont continué à apporter un soutien important à la culture dans le département, qu'il s'agisse de la conservation et de la mise en valeur de son patrimoine bâti ou du développement de l'accès à la création culturelle en milieu rural.

Conservation et mise en valeur du patrimoine bâti

Un peu plus de 1 million d'euros a été consacré par l'Etat à l'entretien, la restauration et la mise en valeur du patrimoine monumental, archéologique et architectural du département en 2011. Le STAP a assuré, en 2011, la surveillance et la maîtrise d'œuvre pour l'entretien de monuments historiques classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques du département, représentant un montant de travaux de 3 952 210 € (aide de l'Etat : 201 067 €).



Travaux sur la chapelle Saint-Pons à Peyroules

Soutien au développement d'une culture pour tous en milieu rural

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, la DRAC a continué à apporter son appui, tant financier que technique et administratif, aux acteurs du développement culturel dans le département. Ce soutien concerne les lieux de création et/ou diffusion (Théâtre Durance, musées, réseau des bibliothèques (3 projets d'investissement aidés en 2011), festivals du livre (Les correspondances de Manosque, Forcalquier des Livres, Les rencontres internationales de Lure à Lurs), Festivals de cinéma (rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains et Manosque) ...) mais également la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture. A ce titre, l'Etat a apporté son soutien en 2011, au titre des Contrats Territoire Lecture, à la structuration d'actions autour du développement de la lecture, d'une part sur le pays de Forcalquier-Montagne de Lure, et d'autre part, sur l'ensemble du territoire (convention signée avec le Conseil Général). Par le biais de cette contractualisation, l'Etat apporte aux porteurs des projets une aide financière pendant 3 années.

Un nouveau dispositif en faveur du développement culturel des territoires ruraux : les conventions territoriales de développement culturel

En 2011, un appel à projet « Culture partagée » en direction des publics empêchés a été lancé par le ministère de la Culture et de la Communication. Le projet porté par le théâtre Durance, visant à améliorer son dispositif d'intervention auprès des publics éloignés de l'offre culturelle, a été retenu. L'objectif est de s'appuyer sur le dispositif « Les échappées » mis en place par cet établissement pour intervenir sur les territoires éloignés par de petites formes du spectacle vivant avec un focus particulier sur la danse contemporaine. Une convention territoriale 2011-2013 a été signée entre la DRAC et la Communauté de Communes de Moyenne Durance. Dans ce cadre partenarial, l'apport complémentaire de la DRAC pour la mise en œuvre de ce dispositif est de 35 000 € en 2011, renouvelable en 2012 après évaluation.



La nouvelle médiathèque de Barcelonnette a bénéficié d'un soutien financier de la DRAC de 59 200 € en 2011

Carte d'identité culturelle du département des Alpes-de-Haute-Provence

Patrimoine bâti

- 81 monuments historiques classés
- 112 monuments historiques inscrits
- 14 monuments historiques mixtes
- 9 musées de France
- 3 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- 26 sites classés
- 55 sites inscrits
- 1 convention pays d'art et d'histoire
- 4 jardins bénéficiant du label « jardins remarquables »
- 2 maisons labellisées « maisons des illustres » (maison d'Alexandra David-Neel à Digne-les-Bains et maison de Jean Giono à Manosque)
- 12 édifices ou ensembles urbains labellisés « patrimoine du XXème siècle »

Lieux de diffusion et de création

- 26 bibliothèques
- 1 service d'archives départementales
- 4 librairies indépendantes de référence
- 3 festivals du livre
- 1 scène conventionnée spectacle vivant

Arts plastiques

- Un centre d'art informel sur la recherche de la nature à Digne-les-Bains

Cinéma

- 13 salles de cinéma dont 6 salles d'art et d'essai
- Un multiplexe
- 1 circuit de cinéma itinérant, desservant une trentaine de communes
- 2 festivals de cinéma

Musique

- Un conservatoire à rayonnement départemental



Poursuivre la
modernisation de
l'action publique

La réforme de l'administration territoriale s'est poursuivie en 2011 afin de permettre à l'administration de mieux répondre à ses missions, la rendre plus accessible plus simple, pour un coût de fonctionnement moindre et avec un objectif de haut niveau de qualité de service.

Poursuivre l'amélioration de la qualité du service rendu

Démarches qualités

Afin d'améliorer la qualité d'accueil du public, rationaliser les méthodes de travail avec les collectivités territoriales de nouveaux outils ont été mis en place et des démarches qualité initiées au niveau ministériel. La préfecture des Alpes-de-Haute-Provence s'est ainsi engagée, en 2011, dans la démarche pour obtenir la certification QualiPref. Ce référentiel qualité traite de l'accueil avec des modules obligatoires « d'engagements communs » et « d'accueil général » mais prévoit également un ou plusieurs modules spécifiques couvrant chacun des métiers des préfectures. C'est le module « relations avec les collectivités locales » qui a été choisi et un responsable qualité a été désigné.



Délivrance des titres : la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence reconnue pour son efficacité

Dans le cadre du rapport présenté à l'Assemblée Nationale par M. Le Fur, député, un palmarès des préfectures par ordre d'efficacité en matière de délivrance de titres a été établi. Le classement 2011 compte dix départements classés premiers ex aequo : il s'agit des dix préfectures ayant atteint les objectifs de rapidité pour chacun des six critères définis, la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence figure parmi elles.

Chiffres-clés

sur l'activité de délivrance des titres

- Cartes nationales d'identité : 15 356
- Passeports : 6 038
- S.I.V. : 37 163
- Permis de conduire : 7 466
- Etrangers (titres de séjour) : 7 188



▲ Accueil public (Préfecture)

ÉVOLUTION DU DÉLAI DE DÉLIVRANCE DES TITRES ENTRE 2007 ET 2011

(Moyennes nationales extraites du rapport Le Fur)

Délais moyens de traitement	2007	2008	2009	2010	2011	
					National	04
Carte nationale d'identité (en jours)	8,18	7,45	9,62	10,20	9,3	2,86
Permis de conduire (en jours)	11,07	11,26	12,08	12,2	9,7	4,82
Cartes grises au guichet (en minutes)	24	24				
Opérations SIV* au guichet (en minutes)			31,94	43,22	38,85	25
Cartes grises par courrier (en jours)	4,32	3,98				
Opérations SIV* par courrier (en jours)			6,18	9,33	7,8	3,25
Passeports électroniques (en jours)	5	5	5,51			0,2
Passeports biométriques (en jours)				8,3	non disponible	

* SIV : système d'immatriculation à vie des véhicules

Poursuivre et amplifier la dématérialisation des procédures et des échanges pour les particuliers, les collectivités territoriales et entre les services de l'Etat

Dématérialisation des échanges

L'article 139 de la loi du 13 août 2004 ouvre aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux la possibilité de transmettre leurs actes au contrôle de légalité du représentant de l'État dans le département par voie électronique. Concrètement, le déploiement de l'application ACTES a commencé au début de l'année 2008. L'ensemble des préfectures est raccordé à l'application depuis fin 2009. Au 31 décembre 2011, 33 collectivités bas alpines transmettaient leurs décisions à la préfecture par l'intermédiaire de l'application ACTES.

En matière de fiscalité des particuliers la mise en œuvre du Guichet Fiscal Unique dans les Services des Impôts des particuliers et des Trésoreries de proximité, l'appropriation par les agents de la dimension foncière qui permet un traitement global des dossiers des particuliers, le pilotage unifié de l'ensemble des missions fiscales qui garantit une plus grande maîtrise des missions, ont permis de réels progrès dans la fiabilisation de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

Chiffres-clés

du contrôle de légalité

Nombre d'actes reçus au titre du contrôle de légalité : 29 673

Nombre d'actes reçus au titre du contrôle budgétaire : 4 605

Nombre d'actes télétransmis : 3 426

Nombre de lettres d'observations : 230

Nombre de saisines des juridictions : 4

Nombre d'actes retirés ou réformés après intervention de l'État : 149

Chiffres-clés

impôts sur le revenu

94 487 foyers fiscaux

21 754 télédéclarants (19 583 en 2010)

La dématérialisation des paiements s'est développée, avec la promotion de l'offre de service en matière de carte bancaire, ainsi qu'avec la possibilité offerte aux usagers et aux redevables des collectivités candidates de payer les divers produits locaux (garderie, cantine, eau...) par internet. La Direction des Finances Publiques a ainsi enregistré en 2011 une augmentation substantielle du nombre et du montant des opérations en matière de prélèvements automatiques (+ 14 %) et de paiements par carte bancaire (+ 22 %) et 7 collectivités ont adopté le nouveau dispositif de « titres payables par internet ».

Modernisation de la gestion financière, budgétaire et comptable de l'Etat

Le déploiement de l'application CHORUS (application comptable permettant la mise en œuvre des principes de la LOLF) a pris toute sa dimension dans le courant de l'année 2011 : la préfecture a fait partie dès 2010 des utilisateurs de cet outil mais au 1^{er} janvier 2011 tous les ministères et toutes les administrations ont basculé sur cette application pour le traitement de leurs dépenses et de leurs recettes. Ainsi se trouvent renforcés la qualité, la fiabilité et la traçabilité des comptes publics permettant à terme d'accroître le niveau de certification des comptes de l'État.

33 collectivités
utilisaient
l'application
ACTES au
31/12/2011



Dans le cadre de la facilitation des démarches des usagers, les services de l'État se sont investis dans la **promotion de la télédéclaration des aides agricoles** (TELEPAC). En 2011, plus de la moitié des agriculteurs bas alpins a utilisé ce service.

Développer l'information des usagers

La réforme de l'administration territoriale de l'État a permis de réaffirmer l'unité de la parole et de l'action de l'État. La communication territoriale constitue donc une politique publique interministérielle à part entière. Aussi,

afin de permettre au Préfet d'exercer sa mission générale de communication et d'information, il a été créé un service départemental de communication interministérielle (SDCI). En 2011, outre la rédaction de très nombreux

communiqués de presse et l'organisation de points presse, le SDCI a développé un projet de « portail internet des services de l'Etat » rassemblant la préfecture, les sous-préfectures, les Directions Départementales Interministérielles (DDI), la police nationale et la gendarmerie.

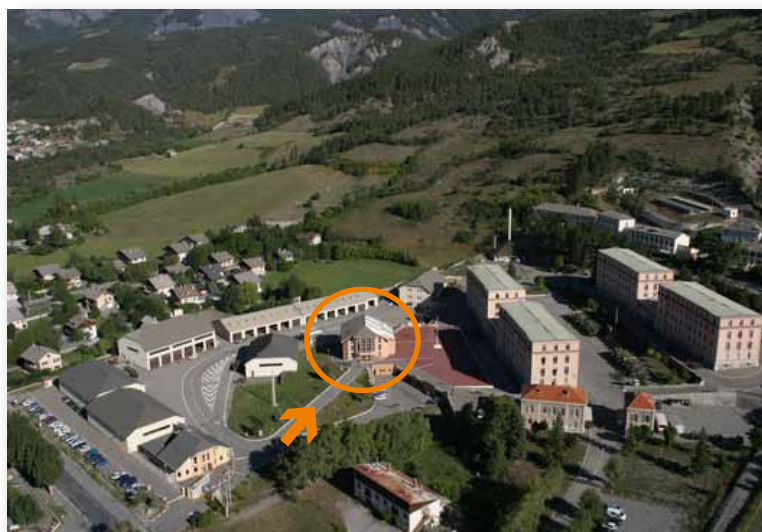


Bandeau du futur site internet des services de l'Etat

Continuer la rationalisation des implantations immobilières de l'Etat par la mise en oeuvre du schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière

Les schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) constituent une étape essentielle de la mise en oeuvre de la politique immobilière de l'Etat. Le SPSI des Alpes-de-Haute-Provence a été validé le 20 décembre 2010 par le Secrétariat Général du Gouvernement. Il a pour objectif de faire bénéficier les usagers de bonnes conditions d'accueil, d'améliorer les conditions de travail des agents, d'optimiser l'occupation des locaux par une meilleure gestion du patrimoine et une maîtrise des ratios d'occupation sur la base d'une cible de 12 m² de surface utile nette par poste de travail. En 2011, des restructurations ont permis la réorganisation fonctionnelle de certains services profitable aux usagers et aux agents mais également des économies de loyers externes de l'ordre de 16 % et de réaliser 50 % des ventes d'immeubles prévues dans ce programme de cessions pour un montant de 700 000 €. La Direction des Finances Publiques a ainsi poursuivi son programme de restructuration visant, dans un souci d'efficacité et de performance, à disposer d'un seul Centre des Finances Publiques dans toutes les communes où cette direction dispose de plusieurs implantations immobilières. Ont ainsi démarré, à Barcelonnette, les travaux pour l'ins-

tallation d'un Centre des Finances Publiques au sein du quartier Craplet.



▲ Implantation du futur centre des finances publiques de Barcelonnette au quartier Craplet

Optimiser les moyens de l'Etat par la mutualisation

Préfiguration du Service Interministériel des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC)

Dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat a été prévue la création dans chaque département d'un SIDSIC afin d'assurer un soutien de premier niveau sur le périmètre de la préfecture et des DDI et mettre en oeuvre les orientations nationales en matière de systèmes d'informations. Le SIDSIC a également vocation à regrouper les ressources SIC de la préfecture et des DDI pour permettre de garantir la permanence de l'Etat, la continuité des liaisons gouvernementales et l'accès aux applications métiers des différents ministères.

Pour les Alpes-de-Haute-Provence, la préfiguration de ce service s'est déroulée tout au long de l'année 2011 avec l'élaboration d'un projet de service adressé au secrétariat général du gouvernement pour validation en fin d'année.

Schéma des mutualisations

La mutualisation des fonctions supports constitue un des axes importants de la mise en oeuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

Dans sa circulaire du 13 décembre 2010, le Premier Ministre a souligné la nécessité de développer les mutualisations interministérielles locales, dès lors qu'elles génèrent des économies de moyens ou une meilleure qualité de service. Par cette même circulaire il a été demandé aux préfets de région de transmettre un schéma régional de mutualisation, ainsi que les schémas départementaux correspondants, au Secrétariat Général du Gouvernement avant le 30 juin 2011, pour examen par l'instance interministérielle de suivi des mutualisations.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la taille du département, et partant la modestie de ses moyens tant humains que financiers, ont incité de longue date les services de l'Etat à se rapprocher pour conduire des actions communes dans les domaines de la formation (création d'une salle de formation informatique interministérielle dans l'ex DDE), des déplacements (covoiturage), de la médecine de prévention, de l'action sociale (médecin et assistante sociale partagés entre plusieurs directions), de l'utilisation des salles de réunion ou de visioconférence. Cette démarche de mutualisation sera poursuivie.

Annexes

Recensement des effectifs de l'Etat et de ses établissements publics dans le département des Alpes-de-Haute-Provence

Services concernés	Effectifs au 31/12/2010	Effectifs au 31/12/2011
Préfecture et sous-préfectures (dont 2 en DDCSPP et 1 DDT)	148	139
Direction Départementale des Territoires (dont 4 en préfecture et 1 en DDCSPP)	196	152*
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	61	66
Unité territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	26	26
Unité Territoriale Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	5	5
Unité Territoriale de la Direction Régionale des Affaires Culturelles	7	5
Délégation Territoriale Départementale de l'Agence Régionale de Santé	33	31
Direction Départementale des Finances Publiques	359	348
Douanes	3	2
Education nationale (1er, 2nd degrés et inspection académique)*	2 639	2 655
Antenne territoriale de la DIRMed	28	33
Service Départemental de Restauration des Terrains en Montagne (RTM)	10	13
Service départemental de l'Office National des Forêts	96	80
Service départemental de l'ONEMA	7	7
Service départemental de l'ONCFS	11	13
Service Interdépartemental du Renseignement Intérieur des Alpes du Sud	1	1
Direction Départementale de la Sécurité Publique (dont SDIG)	130	133
Ministère de la Défense	16	16
Gendarmerie Nationale	538	542
Services judiciaires (hors M.A, Despip et DDPJJ)	58	53
Direction du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	8	7
Maison d'Arrêt de Digne-les-Bains	30	34
Direction Interdépartementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (STEMO)	11	11
Office National des Anciens Combattants	3	3
Pôle Emploi	102	102
Météo-France	5	5
Total	4 531	4482

Direction départementale de la Poste	668	612
--------------------------------------	-----	-----

* dont personnels de direction, inspection, d'éducation, d'orientation et personnels vacataires

* transfert des agents du parc à matériel

Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales 2011

Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales (compris plan de relance)	Total 2010	Total 2011			
		Communes	EPCI	Département	Total
Fonctionnement					
Dotation globale de fonctionnement totale (D.G.F.)	98 500 000	48 244 242	13 098 258	37 724 765	99 067 265
Dotation élu local	315 000	315 609			315 609
Dotation instituteurs	36 000	25 272			25 272
Compensation des pertes de base de TP et de redevance des mines (1)	884 000	108 606			108 606
Fonds départemental des taxes sur les mutations à titre onéreux	2 948 000	3 319 472			3 319 472
Fonds national de péréquation des taxes sur les mutations à titre onéreux (2)				2 674 210	2 674 210
Équipement					
Fonds de compensation pour la TVA	17 651 715	9 167 345	1 895 389	7 476 636	18 539 370
Fonds de compensation pour la TVA SDIS	585 000			361 845	361 845
Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	170 000			120 610	120 610
Subventions de divers ministères (répartition amendes de police)	859 700	684 852			684 852
Dotation globale d'équipement (D.G.E.)	2 054 000			1 989 064	1 989 064
Travaux divers d'intérêt local (T.D.I.L.)	263 810	278 464			278 464
Dotation de développement rural (D.D.R.)	1 454 626				
Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) (3)	4 417 679	3 518 691	1 340 759		4 859 450
Dotation globale de décentralisation (D.G.D.)	748 000	155 159		601 609	756 768
Dotation départementale d'équipement des collèges (D.D.E.C.)	1 392 000			1 392 195	1 392 195
Financement des transferts de compétences					
Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	475 000			831 947	831 947
Fonds de compensation de la fiscalité transférée	346 000			344 727	344 727
TOTAL	131 645 904	65 817 712	16 334 406	53 517 608	135 669 726
Pour mémoire : Compensations d'exonérations et de dégrèvements législatifs liés à la réforme de la taxe professionnelle					
Dotation de compensations de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)(2)		3 042 563		4 600 902	7 643 465
Fonds national de garantie individuelle de ressources net (2)		321 925		3 540 326	3 862 251
Autres allocations compensatrices (1)		5 497 332		2 084 859	7 582 191
TOTAL		8 861 820		10 226 087	19 087 907

(1) les données 2010/2011 ne sont pas comparables par suite de la réforme de la taxe professionnelle en 2010

(2) nouveaux concours financier 2011 (péréquation)

(3) la DETR a remplacé la DGE et la DDR pour les communes et les EPCI



8, rue du Docteur Romieu
04016 Digne-les-Bains CEDEX
Site internet : www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr

Directeur de la publication : Michel PAPAUD, Préfet

Coordination/Rédaction : Secrétariat général pour l'administration départementale (Préfecture), avec le concours des services de l'Etat

Conception graphique : René Leydet (DDT 04)

Crédits photographiques : Services de l'Etat (Préfecture et Sous-Préfectures, STAP, UT DREAL, DDT, DDCSPP, DIRMED, IA), Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban, Association D'âmes nature, ESAT Paul Martin, Alpes Provence Laine, Alpes Provence Initiative.

Impression : DDT 04